



Une histoire de la communauté du lac
Sir-John
2023

Susan Anastasopoulos

En collaboration avec de nombreux membres de la
communauté du lac

UNE HISTOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DU LAC SIR-JOHN¹

Partie 1 : Les débuts (p.3)

**Partie 2 : Les 80 premières années de vie de chalet au Lac Sir-John (1889- 1959)
(p.11)**

**Partie 3 : Le développement Romer des domaines Sir John's Lake (1960-1976)
(p.20)**

**Partie 4 : La fondation de SIJOLM Co. Ltd. et les premières années (1967-1984)
(p.36)**

Partie 5 : Réorganisation du SIJOLM (1984-1985) (p.42)

**Partie 6 : Histoire de la communauté Lac Sir-John depuis le début des années 80
(p.45)**

Partie 7 : Développements récents du nouveau millénaire (p.48)

**Partie 8 : Transitions : Création de l'Association Lac Sir-John et de la Réserve
naturelle privée du Lac Sir-John (54)**

Annexes : Anciens présidents, carte, diagramme ALSJ (66)

Remerciements (p.69)

¹ Ce récit historique tente de tisser ensemble les principales caractéristiques de l'histoire de l'expérience humaine et de la vie communautaire au Lac Sir-John. Beaucoup d'autres pourraient être ajoutés et, bien sûr, il y aura des omissions, des inexactitudes et des interprétations erronées ; mais avec le temps, avec la contribution d'autres résidents du lac, le texte pourra être amélioré.

PARTIE UN: LES DÉBUTS

Préhistoire et peuples autochtones du pays d'Argenteuil.

La zone autour du lac Sir-John se situe dans l'ancien territoire algonquin qui s'étendait à l'origine sur la majeure partie du sud du Québec. La langue du peuple algonquin est un dialecte de la famille des langues ojibwe. Ils se faisaient appeler les Anishinaabe. Le mot Algonquin aurait signifié « nos parents », « notre peuple » ou « nos alliés ». Les communautés algonquines locales de ce qui est aujourd'hui Argenteuil, en particulier la section au nord de la rivière du Nord, étaient principalement des chasseurs-cueilleurs. Le terrain rocheux des Basses-Laurentides contient peu de terre végétale, ce qui le rend difficilement propice à l'agriculture. Les Weskarini étaient le clan algonquin local de la région au moment du premier contact européen, au moment de l'exploration de Champlain en 1603. Les Weskarini s'étaient depuis longtemps installés dans la région libérée lorsque les glaces de la dernière glaciation se sont retirées. Les établissements autochtones algonquins se sont regroupés autour de la rivière des Outaouais et de la rivière du Nord, où la pêche et le transport facile en canot étaient possibles.² La rivière du Nord était navigable depuis son embouchure sur la rivière des Outaouais jusqu'en amont jusqu'aux rapides de Lachute.

Peut-être que les Weskarini n'habitaient pas en permanence au lac Sir-John, mais il se peut qu'ils aient eu un camp d'été saisonnier au bord du lac ou qu'ils y soient du moins passés occasionnellement au cours de leurs voyages. À cette époque, le touladi aurait été abondant dans le lac. Les fraises des bois, les bleuets et les framboises, les champignons, les glands, les faines, la sève d'érable, les cerfs, les canards, les dindes, les grenouilles, les poissons, les moules et de nombreux autres aliments naturels des lacs, des forêts et des lisières forestières auraient été disponibles pour leur subsistance, car ils sont encore disponibles. le sont aujourd'hui. Ceux d'entre nous qui sont jardiniers comprendront qu'en utilisant des techniques horticoles, les trois sœurs (maïs, courges et haricots) pourraient

² Les informations ci-dessus s'appuient en grande partie sur l'ouvrage de Joseph Graham , *Naming the Laurentians: a history of place names 'up north'* c.2005.

facilement être cultivées dans quelques endroits dégagés et appropriés près du lac pendant les mois d'été. Le piégeage aurait fourni des peaux de castor, de loutre, de rat musqué et de vison à échanger avec les Hurons voyageurs, également connus sous le nom d' Adawa (ceux qui font du commerce) (Ottawa) qui monopolisaient le commerce des fourrures dans la région des Grands Lacs et de la vallée de l'Outaouais.³

À l'époque de la Nouvelle-France, les Algonquins locaux sont devenus actifs dans le commerce des fourrures, se procurant des peaux dans les zones forestières des Laurentides, pour que les Hurons les échangent avec les coureurs de bois français . En 1603, ils s'allient à la France. Une concurrence féroce s'établit entre les Algonquins et les Iroquois plus guerriers du sud et de l'est qui fournissaient des fourrures à leur rivale, la Compagnie de la Baie d'Hudson. Dans les années 1600, les Algonquins furent contraints par les Iroquois (en particulier les Mohawks) à pénétrer dans la vallée de l'Outaouais et sur le territoire de la rivière du Nord. (En 1653, de nombreux Algonquins Weskarini furent massacrés près du Petit Lac Nomingue , au nord-ouest d'Arundel, par les Iroquois bien armés.) En 1721, certains Algonquins chrétiens commencèrent à s'établir pour l'été à Kahnésatake (près d'Oka). Après la défaite des Français en 1759, les Algonquins s'allièrent tardivement à la Grande-Bretagne. Les Britanniques, en particulier sous Sir John Johnson, aidaient désormais de nombreux Iroquois, réfugiés déplacés de l'ancienne colonie de New York à la suite de la défaite de la Révolution américaine ⁴, à s'installer près des rivières des Outaouais et du Nord. Ainsi, les Algonquins locaux étaient encore plus contraints.

La population autochtone du territoire d'Argenteuil (Mohawk et Algonquin) aurait été peu nombreuse, selon les normes actuelles. Les estimations de population sont de 6 000 en 1603 et de 1 500 en 1768 pour tout le sud du Québec. À la fin du XIXe siècle, alors que l'industrie forestière commençait

³Ces informations sont également largement tirées de l'ouvrage de Joseph Graham intitulé *Naming the Laurentians: a history of place names 'up north'* c.2005.

⁴Le père de Sir John, Sir William Johnston, au nom de la Grande-Bretagne, avait grandement aidé la colonie de la Confédération iroquoise de New York à s'organiser militairement efficacement. Après la victoire des Américains sur la Grande-Bretagne, des loyalistes britanniques réfugiés et des tribus iroquoises se sont installés dans le Bas-Canada.

à s'étendre plus haut dans la vallée de l'Outaouais, les Algonquins restants furent relégués dans de petites réserves.

Nous, qui habitons aujourd'hui au Lac Sir-John, vivons sur des terres non cédées.

La concession de la seigneurie d'Argenteuil en Nouvelle-France.

En 1682, Charles-Joseph des Musseaux d'Ailleboust (garde du corps et neveu du roi) se vit accorder un domaine seigneurial de 186 kilomètres carrés par Louis de Buade de Frontenac, gouverneur général de la Nouvelle-France, au nom du roi Louis XIV. Ce fief s'étendait de la rivière des Outaouais au sud jusqu'à Carillon à l'ouest et jusqu'au Lac Clair (Clear Lake) au nord. (Le lac Clair se trouve juste au nord-ouest du lac Sir-John, sur le chemin Dunany .)

Ailleboust possédait une maison à Argenteuil près de Paris et choisit ainsi de nommer sa seigneurie Argenteuil.

En 1697, il vend sa seigneurie à son fils, Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil . Plus tard, le fief fut la propriété de Pierre-Louis Panet et, sous les Britanniques, du major Patrick Murray (seigneur d'Argenteuil de 1793-1803). En 1814, Sir John Johnson achète la partie nord de cette seigneurie.⁵

Qui était vraiment Sir John Johnson ?

Le père de Sir John Johnson, Sir William Johnson, d'origine protestante irlandaise, était deuxième baronnet de New York. C'était un homme d'affaires avisé et il fut surintendant des Indiens du Nord dans la colonie de New York dans les années 1750 et 1760. Il était le principal partenaire commercial des Mohawks. Il maintenait apparemment des normes éthiques élevées dans ses relations avec les Iroquois et agissait comme leur principal agent de liaison avec la société blanche. Sa maison était souvent

⁵Les informations ci-dessus sont principalement tirées de l'entrée *Wikipédia* « Municipalité régionale de comté d'Argenteuil ».

remplie d'invités iroquois en visite. Il a eu l'honneur d'être nommé chef iroquois.

Sir William acheta une servante européenne sous contrat, Catherine Weissenberg, qui était effectivement son esclave ; mais il l'a épousée sur son lit de mort. John Johnson était leur fils. Après la mort de Catherine, alors que John avait 10 ans, Sir William prit une épouse mohawk, Mary Brant, sœur du célèbre Joseph Brant. Le jeune John fut envoyé pour un grand tour des îles britanniques et fut fait chevalier à la cour par le roi de Londres en 1767. Sir John accompagna son père lors de campagnes militaires et devint un chef militaire respecté. Finalement, en 1774, Sir William lègue son vaste domaine de 200 000 acres à Sir John, ainsi que la baronnie de New York.

Sir John fut Grand Maître provincial de la colonie de New York de 1771 à 1775. Lorsque la Révolution américaine éclata, Sir John décida de rester fidèle à la Grande-Bretagne. Il fut arrêté à New York, mais avec l'aide de ses alliés iroquois, il s'enfuit au Canada, arrivant à moitié affamé ; là, il offre son service aux Britanniques. Son épouse, Mary Watts, était assignée à résidence à New York. Avec l'aide de Tony, leur esclave noir, elle et les enfants se sont échappés et sont arrivés sur les lignes britanniques. Après la guerre, une fois installé à Montréal, Sir John est nommé commandant du département des Affaires indiennes britannique. Déçu de ne pas avoir été nommé lieutenant-gouverneur du Haut-Canada en 1791 comme on l'avait prévu, il déménagea avec sa famille à Londres, en Angleterre, mais revint à Montréal quatre ans plus tard.

Après la défaite britannique lors de la Révolution américaine, Sir John a joué un rôle important dans la réinstallation des loyalistes américains. Il a supervisé la réinstallation des loyalistes dans le Bas-Canada et a été membre du Conseil législatif du Bas-Canada, dirigeant le département des Affaires indiennes et servant comme grand maître provincial du Canada pendant 46 ans. Il poursuit ses efforts intenses pour subvenir aux besoins des Iroquois et servir de gardien de leurs droits et intérêts. Pendant la

guerre de 1812, il commanda les six bataillons de canton. dans les Cantons-de-l'Est (l'Estrie).⁶

L'héritage de Sir John est « en tant que défenseur des droits autochtones, en tant que figure clé de la société loyaliste et en tant que politicien et chef militaire dans l'histoire du Québec et de l'Ontario. De l'avis de tous, il était une personne courageuse et généreuse qui s'efforçait d'améliorer la société en Amérique du Nord britannique. Le nom autochtone de Sir John était Owassighsishon , ce qui signifie « Celui qui a fait trembler le toit » (référence à ses réalisations militaires). Les 300 Mohawks qui ont assisté à ses funérailles ont témoigné de sa réputation.⁷



Comment Sir John Johnson a-t-il acquis une seigneurie à Argenteuil, la seigneurie dans laquelle se trouvait le lac Sir-John ?

Juste après la guerre de 1812, en 1814, sir John achète 54 000 acres de la seigneurie d'Argenteuil (qui contenait notre lac Sir-John). Selon le livre d'Earle Thomas, *Sir John Johnson, Loyalist Baronet* (1986), il a acheté sa seigneurie avec les fonds provenant de la vente de sa maison de Montréal à des fins d'aménagement du territoire. Selon le livre de GR Rigby, *A History of Lachute* (1964), en 1809, il acheta la partie

nord de ce qui est aujourd'hui la MRC d'Argenteuil (auparavant Thomas Barron avait acheté la zone centrale de Lachute à Argenteuil) du major Patrick Murray, Seigneur d'Argenteuil, qui l'avait acheté de la famille Panet en 1796. Sir John construisit une scierie et céda des terrains pour des églises, espérant attirer des colons dans sa seigneurie.

Après la conquête britannique de la Nouvelle-France, la Grande-Bretagne conserva certains droits seigneuriaux dont Sir John, en tant que seigneur,

⁶Informations tirées d'une grande variété de sources, y compris un texte du *Lac Sir-John Welcome Kit* de Gillian Barlow et Julie Minkoff de 2003.

⁷ Ce paragraphe est tiré d'une correspondance avec John Gall.

bénéficiait. En 1854, le Parlement abolit le système seigneurial et le comté d'Argenteuil est créé. Les corvées seigneuriales (paiements monétaires ou de travail dus par les agriculteurs à la seigneurie) sont supprimées, mais les droits de propriété sur les terres accordés au seigneur d'origine et transmis aux propriétaires successifs de l'ancienne terre seigneuriale perdurent. Lorsque le roi George III acquit la Nouvelle-France du roi de France et accorda les seigneuries à de nouveaux propriétaires britanniques, certains de ses actes de droits seigneuriaux incluait non seulement la terre, mais aussi des droits jusqu'au fond du lac inclus ; ainsi, les droits de pêche et les droits miniers. ⁸Ceux-ci faisaient partie des droits seigneuriaux que Louis XIV avait initialement inclus dans son acte seigneurial à Charles-Joseph des Musseaux. d'Ailleboust .

Pourquoi notre lac s'appelle-t-il Sir John's Lake ?

Joseph Bouchette, arpenteur général du Bas-Canada, a produit une carte en 1815 qui montre toute la région autour du lac Sir John et le canton de Gore comme « Terres désolées de la Couronne ». La zone n'avait pas encore été étudiée . Lors de son deuxième arpentage en 1831, Bouchette appelle simplement le lac « Lac Jean ».⁹

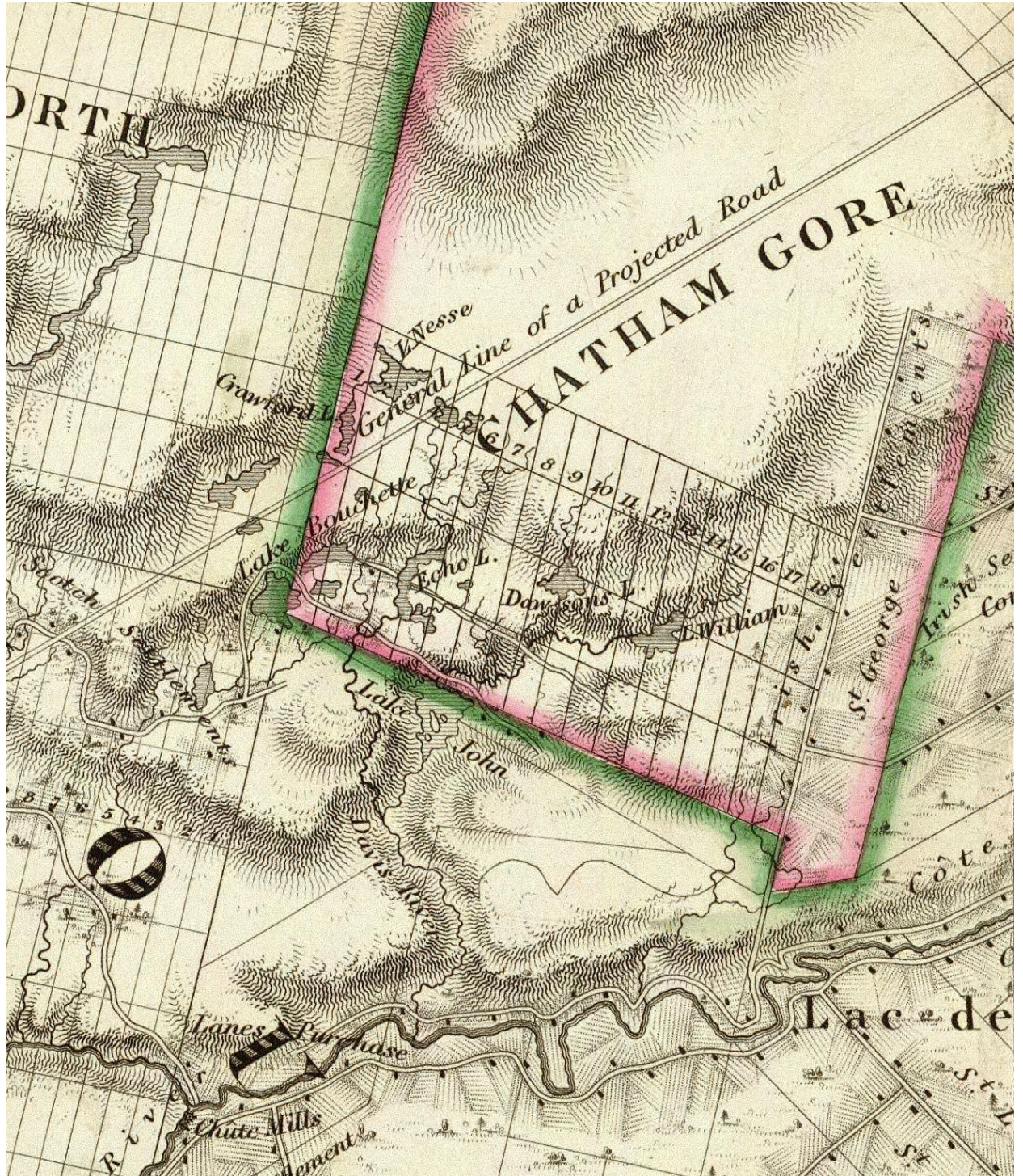
Après la mort de Sir John Johnson en 1830, notre lac a été nommé lac Sir John's en son honneur en 1842, selon le livre de Joseph Graham de 2005, *Nommer les Laurentides*.¹⁰ En 1977, la Commission de toponymie du Québec exigeait que tous les noms topographiques soient en français, sauf dans les cas de patrimoine culturel. Ainsi, le lac est depuis connu sous le nom de Lac Sir-John – Lac (le terme français) et Sir John (patrimoine culturel).

⁸Selon l'ancien président de SIJOLM Inc., Merv Trineer , comme il l'a déclaré lors de l'AGA de 2015, et également selon un ancien administrateur de SIJOLM, Brian Bouskill.

⁹ Ces informations sont une gracieuseté de Louise Johnson.

¹⁰Il fut également appelé Lac John par les arpenteurs James Wyld en 1831 et William Teasdale en 1841. La carte, produite par le ministère des Terres de la Couronne en 1861, montre la route allant du pont White's à Lachute jusqu'à Lakefield et au-delà. La construction de cette route a commencé au milieu des années 1850. Il est resté pratiquement inchangé jusqu'à ce jour. Cette carte montre « Sir John's Lake » et des rapports parlementaires mentionnent également le lac.

Sir John passa ses dernières années à Montréal; il est douteux qu'il n'ait jamais visité notre lac.



Carte d'arpentage de 1831 de Joseph Bouchette – la première à étiqueter le lac comme « Lac Jean »

Qui furent les premiers colons européens de la région d'Argenteuil ?

Les loyalistes américains sont arrivés tôt, après la défaite de la Révolution américaine, s'installant souvent près de St. Andrews. La plupart des premiers colons européens de ce qui est aujourd'hui la MRC d'Argenteuil sont venus d'Écosse et d'Irlande au début des années 1800, surtout après la guerre de 1812-1814. Certains étaient venus en Amérique du Nord avec les forces britanniques pendant la guerre, et certains affirment que la Grande-Bretagne trouvait moins cher de leur offrir des terres que de les renvoyer chez eux. Les Écossais s'installèrent d'abord à St. Andrews, puis à Lachute où les deux chutes ou cascades/rapides étaient propices à l'établissement d'usines pour le tissage textile et l'industrie du bois. Les colons achetaient souvent des terres aux seigneuries de la région. Beaucoup ont créé des entreprises, comme les Gall et les Meikle. De nombreux Écossais se sont progressivement installés plus au nord, empruntant la route secondaire connue sous le nom de Scotch Road depuis Grenville ou Dalesville jusqu'aux lacs Dunany, Harrington et peut-être jusqu'à Arundel.

Après 1830, la plupart des colons venaient d'Irlande (principalement des Irlandais protestants à cette époque), l'immigration irlandaise atteignant son apogée au moment de la famine de la pomme de terre à la fin des années 1840. Les Irlandais avaient tendance à se diriger vers le nord-est depuis Brownsburg vers Lakefield/Gore, Shrewsbury (une colonie protestante irlandaise), Mille Isles et au-delà. Faute d'argent pour acheter des terres, de nombreuses familles ont commencé comme squatters sur des terres de la couronne qui n'appartenaient pas aux seigneuries. (Les terres de la seigneurie devaient être achetées à un prix substantiel.) Les premiers colons de Gore, qui n'étaient souvent pas agriculteurs en Irlande, ont constaté que le défrichement de la forêt et l'agriculture sur les terres rocheuses inadaptées du Bouclier Laurentien (que les glaciers avaient balayées de la couche arable fertile) était un travail éreintant et les fermes

échouaient souvent. ¹¹La signification de « Gore » semble avoir fait référence à un territoire de forme irrégulière composé de terres de la Couronne non arpentées, enfermé entre d'autres territoires arpentés. (Le canton de Gore s'étend vers le sud jusqu'à border la rive nord-est du lac Sir-John.)

DEUXIÈME PARTIE : LES 80 PREMIÈRES ANNÉES DE VIE DE CHALET AU LAC SIR JOHN (1889- 1959)

Les premiers camps/chalets familiaux

Une fois que le chemin de fer est passé par Lachute en 1876, l'industrialisation s'est développée et la population a augmenté rapidement de 650 en 1875 à 1 500 en 1885. ¹²La filature de laine Ayres, la papeterie PC Wilson (plus tard Cascades) et d'autres moulins ont été construits en utilisant l'eau de la Gros Chute (30' de haut) et la Grand Chute (près d'un kilomètre de rapides descendant 50').

La vie à la campagne proche de la nature est devenue à la mode parmi les classes aisées à l'époque du romantisme, tant en Europe qu'en Amérique. Et à la fin du 19^e siècle, de nombreuses familles bourgeoises rêvaient d'échapper à la chaleur de la ville et de s'établir une retraite d'été dans la nature, peut-être au bord d'un lac (tandis que de nombreux travailleurs recherchaient également un simple camping forestier pour chasser, pêcher, faire la fête et simplement se détendre). .

La première famille à établir un camp au Lac Sir-John fut la famille Gall/Meikle de Lachute. Les Meikle, colons arrivés d'Écosse vers les années 1830, s'étaient installés à Lachute. Hugh Mosman Gall et ses proches, également originaires d'Écosse, arrivèrent au début des années 1880 et

¹¹Principalement tiré de « Les Laurentides : une histoire très concise » de Sandra Stock, première partie du « *Laurentian Heritage Web Magazine* »

¹²Selon Robert Simard dans son webinaire du 11 juin 2021 pour 4 Korner

s'établirent à Lachute. Ces deux familles se sont associées pour exploiter avec succès un magasin général sur l'actuelle rue Principale, au coin du chemin Bethany.

Alors qu'une route vers le nord en direction de Morin Heights était maintenant ouverte (en fait plutôt un chemin pour chevaux et poussettes),¹³ les deux familles, maintenant unies par le mariage, s'intéressèrent à l'établissement d'une retraite forestière sur l'île du lac Sir-John vers 1886. En 1889, ils avaient acquis l'île qu'ils nommèrent Donnacona, du nom d'un célèbre chef iroquois¹⁴, et bâtirent un camp à ciel ouvert à l'extrémité sud de l'île.

¹³William Teasdale, arpenteur, et son équipe ont parcouru toute la région de Gore et ont aménagé les terrains et les lots. Dans sa carte originale de 1841. « Lac John » est visible au bas de la carte. Teasdale rapporte que les premiers propriétaires fonciers du côté nord du lac Sir John, dans le canton de Gore, dans le rang 1, étaient, d'ouest en est, Thomas Morrow, Robert Mayble et John Mayble.

Les travaux sur la route allant du pont White's sur la rivière du Nord jusqu'à Arnot's Mill à Lakefield (Gore) étaient en cours dès 1857. Dans son *Rapport sur les travaux de colonisation de 1857*, T. Boutillier notait que la route aurait une longueur de 14 milles et qu'elle avait été commencée près du « lac de Sir John ».

Curieusement, une carte du Service de Cadastre de 1924 montre notre lac et l'appelle « Lac Saint-Jean ». Cette carte comprend les numéros de rang et de lot de ce qui était alors appelé la « colonie du Nord ».

Cette information est une gracieuseté de Louise Johnston.

¹⁴ Donnacona fut le premier chef iroquois que Jacques Cartier rencontra à Québec. Donnacona le dirigea vers Hochelaga.



Camp Gall/Meikle sur l'île Donnacona en 1889

À cette époque, il y avait un pâturage derrière ce qui est aujourd'hui la plage North Star (entrée deux) où la famille Gall/Meikle pouvait mettre ses chevaux en écurie lorsqu'ils arrivaient de Lachute pour se rendre en bateau à leur camp sur l'île Donnacona.



Galls et Meikles approchent Donnacona en bateau. 1889¹⁵

Aujourd'hui, le lac Sir-John compte sept plages artificielles; cependant, autrefois, il n'y avait qu'une seule petite plage naturelle sur le lac, située sur la rive nord-est (actuellement sur la propriété de Robert Beaudoin). Il y avait aussi un chemin allant vers l'intérieur des terres depuis l'actuelle Spring Beach qui menait aux étangs à truites d'Undermount Farm – un lieu de pêche préféré du clan Gall/Meikle.

La vie sur l'île à cette époque était une vie de chalet d'époque – sans électricité ni eau courante. L'éclairage au kérosène ¹⁶, le réfrigérateur à glace, le poêle à bois et les toilettes extérieures ont permis à Donnacona de

¹⁵ L'arrière-grand-père, l'arrière-grand-mère et le grand-père de John Gall sont visibles dans le bateau inférieur de 6 personnes – à l'extrémité droite du bateau.

¹⁶ Christopher Sweeney a finalement amené l'électricité sur l'île vers 2007.

vivre une vie vraiment terre-à-terre. Le littoral boisé de l'île Donnacona était et est toujours peuplé de grands pins blancs qui s'étendent probablement sur trois siècles. On estime que le pin blanc qui poussait sur la « Petite Île » voisine de Donnacona, tombé il y a quelques années, avait plus de 150 ans.

Une route sinueuse reliait Lachute au lac Sir-John, probablement à près d'une heure de promenade à cheval et en buggy depuis la rue Main de Lachute. (Cette route – l'actuelle route 329 – s'appelle toujours Chemin du Lac Sir-John jusqu'au nord de notre lac.) À notre connaissance, le seul accès routier au lac se faisait par l'actuelle entrée deux de la rivière Gall/Meikle. propriétés stables et Cayford. Un sentier suivait le ruisseau Williams à partir de la sortie du lac et relié à la route principale. Il y avait un pont en bois traversant la crique du lac qui borde Gore. Le ruisseau sinueux et herbeux de la crique était affectueusement appelé « Rattlesnake Harbour ». ¹⁷Il y avait également des sentiers et des routes traversant Undermount Farm (propriété de la famille Peck) bordant l'ouest du lac, et son accès routier principal semble avoir traversé la région de Dunany . Un chemin reliait probablement la ferme à la zone de l'actuelle plage Boathouse, où se trouvent les vestiges de ce qui semble être un hangar à bateaux pour l'accès des Peck au lac.

Le lac Sir-John était un havre de paix pour ces résidents pendant les 80 premières années d'habitation humaine. Les bouleversements mondiaux – deux guerres mondiales et la Grande Dépression ont ponctué les années de périodes d'inactivité. L'accès facile au lac était encore limité et aucun projet de développement à grande échelle n'a été envisagé avant les années 1950.¹⁸

Dans le récit semblable à un journal intime de Margaret Cook sur sa vie de pionnière à Gore apparaît une déclaration intrigante dont elle se souvient,

¹⁷Le barrage Marchand n'a été construit qu'en 1971, créant derrière lui le lac Beattie. Le plan d'eau marécageux situé entre le pont et le barrage Marchand est effectivement considéré comme faisant partie du lac Sir-John.

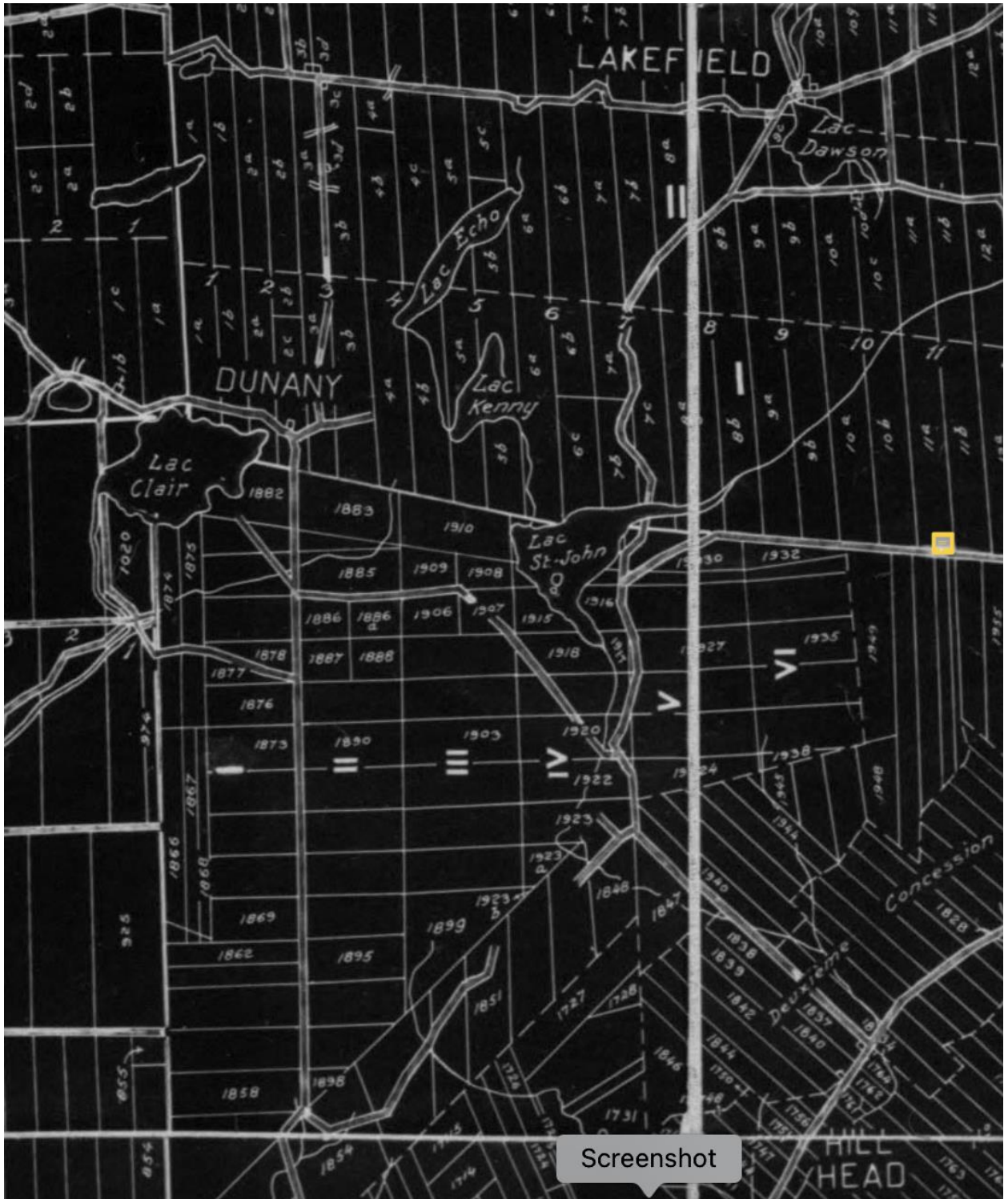
¹⁸La plupart des informations contenues dans les paragraphes ci-dessus sont une gracieuseté de John Gall.

lorsqu'elle était enfant, au tout début du 20^e siècle, lors d'une excursion familiale en calèche, au cours de laquelle ils se sont arrêtés Sir John's Lake pour que les enfants puissent cueillir du cornouiller et des fleurs de trille puantes.¹⁹



Cette carte de 1861 du ministère des Terres de la Couronne montre une route (?) (ou chemin) juste au nord de notre lac, allant vers le nord-ouest en direction du lac Clear (alors appelé lac Bouchette, du nom de l'arpenteur d'origine). La plupart des terres entourant notre lac n'avaient même pas encore été arpentées. Notez que le lac Sir-John est appelé lac John.

¹⁹ Cook, Margaret, « Land Possessed » *The Watchman* (journal local de Lachute) 1967.



Le plan cadastral de 1924 montrant l'actuel lac Sir-John et les chemins locaux. Notez que sur cette carte, le lac est appelé par erreur Lac Saint-Jean.

A la fin des 80 premières années de vie de chalet au Lac Sir-John

À la fin des 80 premières années de vie de chalet au Lac Sir-John (en 1959), il n'y avait encore que 5 chalets sur le lac :

- Le chalet original Cayford/Nicholson (#1861) sur la péninsule du côté est a été construit en 1890. Ce fut la première maison construite au bord du lac. Actuellement, la maison de Peter Nicholson.
- le chalet Gall/Meikle sur l'île Donnacona, a été construit en 1905 (plus tard remplacé par une cabane en rondins en 1967 et, depuis 2006, propriété de Christopher Sweeney. Ainsi, il y a eu 3 maisons sur l'île : le camp original construit vers 1888, puis un chalet rustique en 1905 et enfin la cabane en rondins actuelle. Le hangar à bateaux original de Donnacona était situé sur le rivage adjacent à la limite sud de la propriété Cayford/Nicholson.
-
- Le chalet Cayford le plus récent situé plus haut sur la colline (n° 1867) a été construit dans les années 1920 ou 1930 (construit pour la première fois par la famille Moody). Elle a été remplacée vers 1960 par la maison actuelle.
-
- Le chalet original Romer (#1811), de date de construction inconnue, se trouvait à côté de la route 329, en direction du pont d'entrée. (Il a été démoli dans les années 80.)²⁰
-
- Harold Lea Fetherstonhaugh (architecte) et Edith Marjorie Scott ont construit le cottage blanc et jaune qui se trouve près de l'entrée trois (#1780). Il a été construit vers les années 1940 ou 1950. Ils avaient leur propre route d'accès à la 329. La famille Kloz a vécu de très

²⁰ Christopher Romer est toujours propriétaire du terrain où se trouvait le chalet d'origine Romer et y campe toujours.

nombreuses années dans cette maison. C'est maintenant la maison de Robert Beaudoin.²¹

Chalet original Cayford/Nicholson (#1861) construit en 1890 sur la péninsule



22

²¹Une grande partie de ces informations proviennent d'une conversation et d'une correspondance avec John Gall.

²² Photo gracieuseté de Penelope Cayford-Nicholson

PARTIE 3 : LE DÉVELOPPEMENT ROMER DES DOMAINES DE SIR JOHN'S LAKE (1960-1976)

Débuts :

On ne sait pas comment Norman Romer a pu acquérir les 1 400 acres qu'il a appelés Sir John's Lake Estates. ²³(Voir la carte dans la brochure du développement.) De plus, on ne sait pas à qui il a acheté le terrain, quel prix a été payé et comment l'achat a été financé. (Les Peck étaient autrefois propriétaires de la ferme Undermount de 600 acres acquises par Romer.) Romer, lui-même, possédait un chalet sur un petit terrain (# 1811) à l'écart de la route 30 (aujourd'hui route 329). (Le chalet a finalement été démoli dans les années 1980. Le terrain est maintenant trop petit pour y construire ; cependant, ses descendants détiennent toujours le titre de propriété sur ce terrain et profitent parfois des journées au bord du lac.) En 1959, Romer avait construit la chaussée reliant l'entrée 1 à le côté ouest du lac. En 1960, il avait construit une maison modèle et annoncé l'ouverture officielle de son développement immobilier, Sir John's Lake Club and Estates.

Qui était Norman Romer ?

On sait peu de choses sur Romer avant qu'il ne construise un chalet au lac Sir-John. Il était britannique et était promoteur immobilier. Une coupure de *The Montreal Gazette* raconte qu'en 1961, il était vice-président exécutif de Sir John's Lake Estates Ltd. et que le 13 février 1961, il fut nommé directeur général de Metroland

²³Romer a-t-il réellement acheté le terrain à développer, ou le terrain a-t-il été acquis par Metroland Development Ltd., une entreprise montréalaise dont Romer a été nommé directeur général en 1961 (selon une coupure de presse de 1961 dans *la Gazette de Montréal*) ? S'il était vice-président exécutif de Sir John's Lake Estates Ltd., qui en était le président ?)

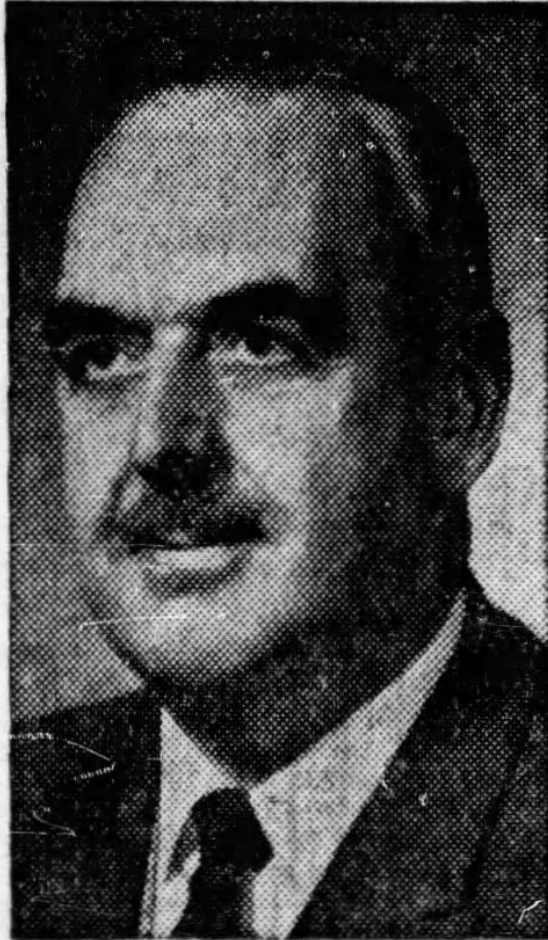
Development Ltd. (une entreprise montréalaise qui possédait déjà un développement de 120 maisons à Boucherville, Québec).²⁴

Les anciens du lac qui connaissaient Romer disent qu'il était un gentleman, un vrai Britannique qui portait un ascot, un homme d'affaires avisé, mais sympathique et extraverti, avec un bon cœur. Parfois, il pouvait se montrer pompeux et paternaliste, comme « le parrain » de son développement. Il était impliqué dans tout et participait pleinement aux activités sociales du Sir John's Lake Club.

(Voir sa photographie à la page suivante, suivie d'une annonce de 1961 dans *The Montreal Gazette* .)

²⁴ Avant cela, selon *The Montreal Gazette* , il a également été président de la Textile Wholesalers Association et, en tant que défenseur de la réforme pénitentiaire, il a été pendant de nombreuses années président de la Société John Howard, selon John Gall.

Metroland Development



NORMAN R. ROMER

Jacques DesBaillets, president of **Metroland Development Corporation Ltd.**, announces the appointment of Norman R. Romer as managing director. Metroland own the Villeroi development at Boucherville, where 120 houses are already occupied, and a large expansion programme is being planned.

Mr. Romer is executive vice-president of Sir John's Lake Estates Limited, an exclusive country home development near Lachute, P.Q.

Sir John's Lake Estates Ltd.

Large wooded lots, moderately priced on convenient terms, on a **SECLUDED PRIVATE LAKE**

ONLY 1 HOUR FROM MONTREAL

Uncrowded paved roads to the Gates of the Estate; safe sandy beaches; membership in Sir John's Country Club operated by and for the owner members; a resident caretaker and staff; these and many other special features make this the most desirable location for a summer cottage or a country home in the whole Laurentian area.

As only a personal visit can show you the beauty and many advantages of

SIR JOHN'S LAKE CLUB AND ESTATES

visit us this week-end and

"See for yourself"



Open for viewing all day Saturday and Sunday —
On weekdays by appointment only

Take route 8 via Cartierville (No Tolls), or exit 17 to the East side of LACHUTE, then follow our signs, only 5 miles north on Route 30 (Lakefield Road), right to the gates of

SIR JOHN'S LAKE CLUB AND ESTATES

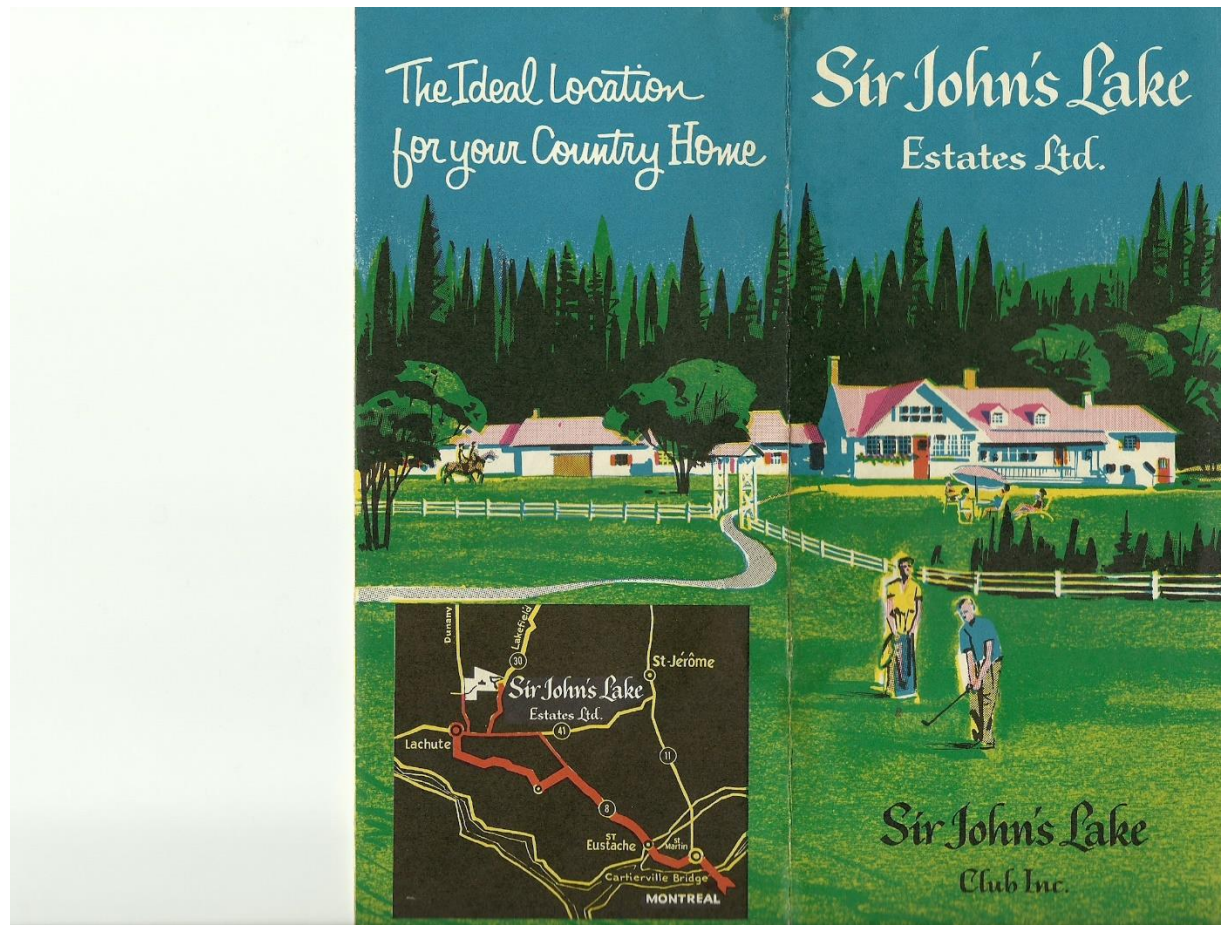
Call Norman Romer

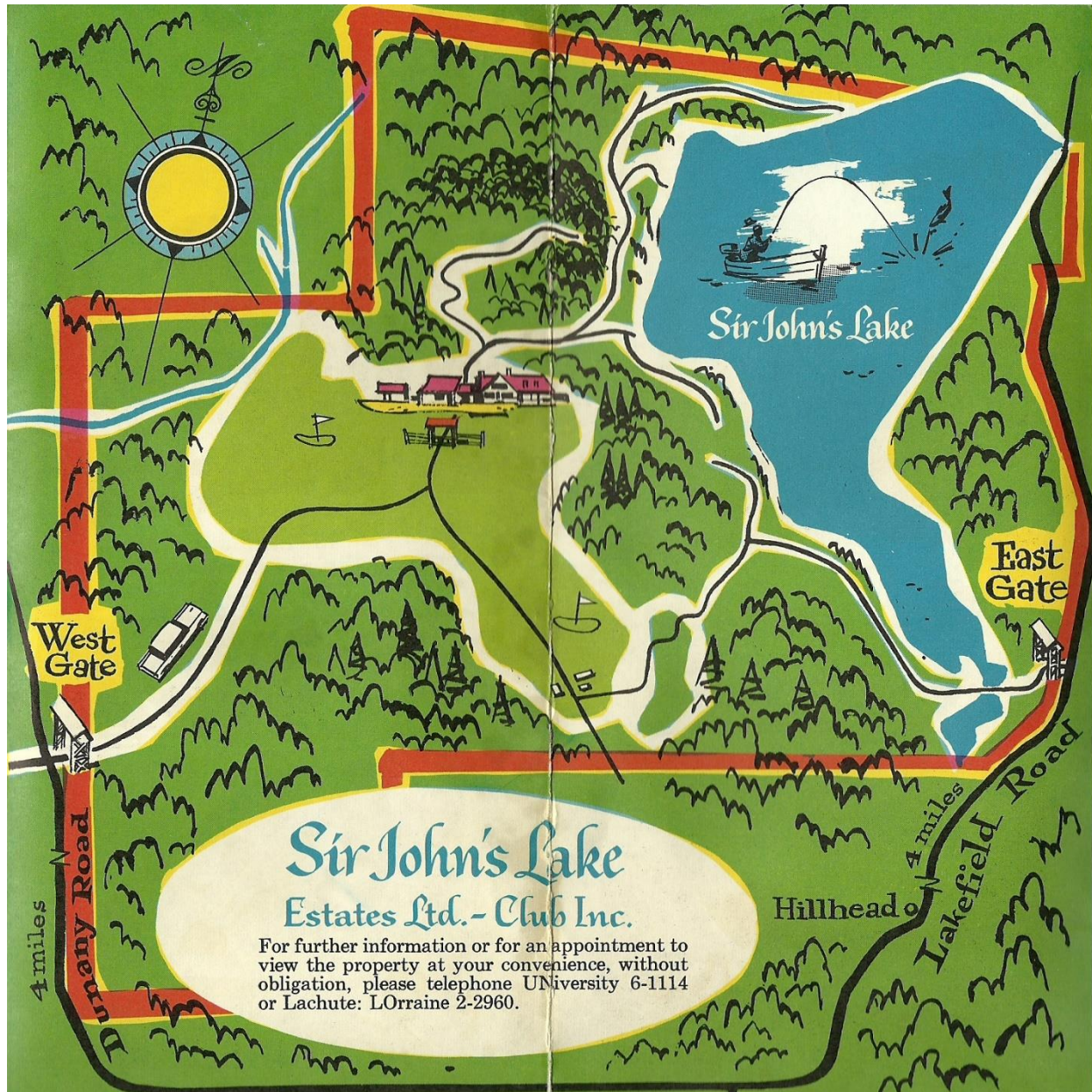
Lachute: 562-4739 or 562-2960

Publicité pour Sir John's Lake Estates et les plans grandioses de Norman Romer.

Norm Romer a fait de nombreuses publicités dans *The Montreal Gazette* à partir de 1960 et à la station de radio anglaise de Montréal CJAD. Il a également été interviewé à CJAD.

(Voir les 3²⁵ photos historiques de la brochure originale de Sir John's Lake juste en dessous.)





Sir John's Lake Estates Ltd. - Club Inc.

For further information or for an appointment to view the property at your convenience, without obligation, please telephone UNiversity 6-1114 or Lachute: LOrraine 2-2960.

Sir John's Lake

Estates Ltd.

Located in the beautiful Laurentian foothills, this 1400-acre estate, including a magnificent 300-acre lake, was originally a Seignory granted to Sir John Johnson in 1812. Since that time the property has remained privately-owned, retaining throughout the years its natural unspoiled beauty, unlike so many other lakes and properties within easy access of Montreal.

A mere forty miles from the Island of Montreal — less than an hour's drive on good paved roads, with no tolls to pay — this lovely estate is as secluded as if it were hundreds of miles from civilization . . . the perfect location for those who wish to escape from the heat and hustle of the city without a long tiring drive, to the quiet restfulness of woods and lake and clean invigorating mountain air.

When you acquire a home-site in Sir John's Lake Estates you are not just buying a "lot" in the country: You are participating in a pleasant way of life amidst beautiful surroundings, where you can roam at will over a thousand acres of your own private Club; and, as property may only be purchased by those who are accepted for Club membership, you are assured of congenial neighbours, and that the value of your property will be protected. At the same time you will enjoy the full use of the many Club facilities.



Sir John's Lake

Club Inc.

Carefully modernized to retain its traditional beauty within the graceful structure of a fine old manor-house, the Club is a unique feature of Sir John's Lake Estates . . . serving both as a hub for member-owner's social activity and as a comfortable hostelry, wherein members and their guests may be accommodated and entertained. Membership is limited and exclusive — restricted to those who share the same interests and enjoyment of life.

Facilities include bedrooms for up to twenty guests (you may wish to stay there while supervising the building of your home); family-style cuisine; varied refreshments; spacious lawns for outdoor relaxing; playroom for games and dancing.

The private lake provides swimming, boating, water-skiing, bass-fishing; there is speckled trout fishing in a stocked pond and streams; riding-stables where you may keep your own horse, or rent one to enjoy the many miles of beautiful bridle-paths. A nine-hole golf course, tennis-courts, and skeet-shooting range are being prepared; and for the golf enthusiast there are two championship eighteen-hole courses available at the famous Lachute Golf Club within ten minutes drive.

In fact, everything you need for gracious country living is here for you to enjoy!



À l'origine, notre lac était connu sous le nom de lac John, et plus tard de lac Sir John. Norman Romer a changé son nom pour Sir John's Lake parce qu'il pensait que cela semblait plus prestigieux.²⁶

Romer avait des projets grandioses pour son développement. Sa publicité ciblait « les dirigeants d'entreprise et les professionnels à succès », leur promettant un club exclusif et prestigieux sur 1 400 acres de terrain doté d'un lac privé isolé avec des plages de sable sûres.

C'était une communauté fermée. La porte ouest était accessible par Dunany Road et la porte est (maintenant entrée 1) par la route 30 (maintenant 329). (L'entrée de la porte ouest a ensuite été fermée vers 1967 par Don Bunker lorsqu'il a acheté la ferme Undermount lors de la dissolution de Sir John's Lake Estates Ltd.)

Une attraction particulière de Sir John's Lake Estates devait être le club – Sir John's Lake Club Inc. La brochure publicitaire de Romer indique que « l'adhésion est limitée et exclusive – réservée à ceux qui partagent les mêmes intérêts et le même plaisir de vivre ».

Sir John 's Lake Estates présentait un club-house dans un ancien manoir qui était censé être la plaque tournante des activités sociales des membres-propriétaires. Le club-house comprenait un bar ouvert, une cuisine de style familial, des salles de danse et de jeux et un hébergement pour la nuit pouvant accueillir jusqu'à 20 invités et acheteurs potentiels. Des centres équestres étaient disponibles à la ferme Undermount (où les propriétaires pouvaient garder leurs propres chevaux) avec des kilomètres de pistes cavalières. Le club-house principal était à l'origine la ferme de la ferme Undermount, incendiée depuis. La ferme Undermount de 600 acres, qui comprenait le belvédère supérieur, faisait à cette époque partie des terres de Romer. (On ne sait pas qui était la famille agricole d'origine

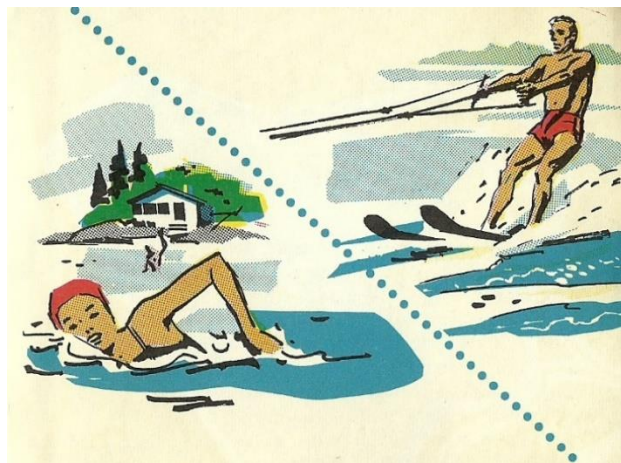
²⁶Informations gracieusement de Penni Cayford Nicholson. Depuis les années 1980, lorsque le Québec exigeait que tous les noms soient en français, il est officiellement connu sous le nom de lac Sir John.

– ceux qui avaient initialement défriché la terre et l’avaient cultivée.)²⁷

Romer a promis et fourni une série constante d'activités sociales, y compris des danses carrées et d'autres fêtes presque tous les samedis soirs, des régates de bateaux, des courses de voiliers, des journées sur le terrain et des moniteurs pour les plus jeunes enfants.²⁸ Il y avait un quai à Boathouse Beach et une structure en béton qui aurait pu être la fondation d'un hangar à bateaux. Il y avait aussi un gardien résident (Armand) et du personnel.

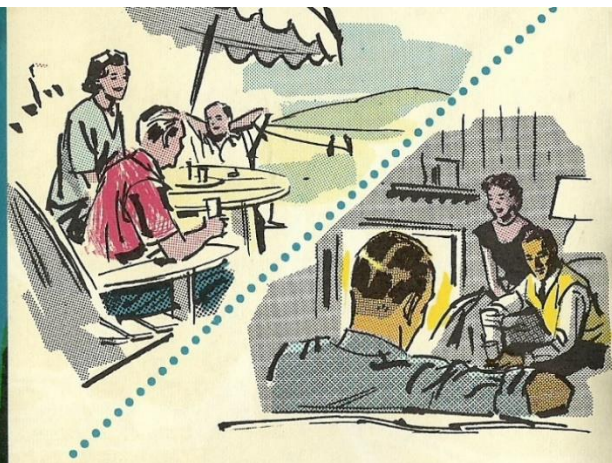
²⁷John Gall déclare que selon la *Montreal Gazette*, James H. Peck possédait Undermount au début des années 1900 et que la famille Peck était connue des Gall.

²⁸ Une grande partie de ces informations décrivant les promesses publicitaires de Romer aux acheteurs potentiels sont tirées des publicités de Romer publiées dans *la Montreal Gazette* entre 1960 et 1967.



All summer long there is swimming, water-skiing and boating on the beautiful private lake, with safe beaches for the youngsters...

Bass-fishing on the lake, fly-casting for speckled trout, golfing, riding, hiking — there is always lots to do for the energetic...



Spend lazy days relaxing in the sun — and pleasant evenings before a cosy log fire, enjoying the company of congenial friends...

For evenings or rainy days there is table-tennis, darts, and dancing. Also planned entertainment every weekend...



Une maison modèle a d'abord été construite sur le lot #1138.

Romer a d'abord déblayé la forêt des lots qu'il tentait de vendre . Il fournit des constructeurs pour les chalets d'été (parmi lesquels se trouvaient les frères Riddell de Mille-Îles). À l'origine, les maisons n'avaient que des murs extérieurs. Les plans de construction devaient être approuvés par Romer.

Romer a également installé 6 plages artificielles autour du lac.²⁹ La route autour du lac s'est progressivement étendue de l'entrée 1 autour des rives sud et ouest du lac, pour finalement être prolongée jusqu'à la rive nord en 1965. Elle n'a été reliée à la 329 qu'à la fin des années 1970.

Romer se construisit bientôt une nouvelle maison, la n° 1871.³⁰

Qui étaient les premiers propriétaires de chalets ?

Sur le plan démographique, le premier grand groupe de villégiateurs qui ont acheté des terrains chez Romer provenait principalement de l'ouest de Montréal, du West Island, de Ville Saint-Laurent et de la Rive-Sud, régions où la publicité avait été ciblée. Quelques-uns venaient d'Ottawa. En raison des médias utilisés pour la publicité de Romer, la plupart des premiers propriétaires de chalets étaient anglophones. Cependant, il y avait aussi quelques familles francophones. À quelques exceptions près, les acheteurs étaient des propriétaires de chalets de la classe moyenne, et non principalement l'élite riche et indépendante à la recherche d'un développement prestigieux et exclusif à laquelle il avait adressé sa publicité. La plupart étaient de jeunes familles avec de nombreux enfants. Clifford Sweeney a servi comme vendeur et a reçu en échange un terrain pour construire l'une des premières maisons construites.³¹ ³² Les Dempster, McTavishe, Boggs, Jolicoeurs, Aumands, Parkes, Bouskills, Gledhills, Halls, Liddys, Gregs, Bourgeaut, Previlles, Tippets, Simpsons, Camps, Knoxes, Cummings, Bishops et d'autres figuraient parmi les premiers propriétaires de chalet.

²⁹Boathouse, la 7^{ème} plage, est l'une des deux seules plages naturelles. Le père de Penni Cayford traversait le lac à la rame dans les années 1930 pour aller chercher du lait dans une ferme locale. (Peut-être l'ancienne ferme Peck, qui appartient plus tard à Don Bunker, qui appartient désormais à Chris Sweeney ?)

³⁰Une grande partie de ces informations proviennent d'une conversation avec John Gall.

³¹ M. Sweeney, de Ville Saint-Laurent, a présenté un certain nombre de résidents de Ville Saint-Laurent aux propriétés du lac.

Sir John's Lake Club et le Club Juniors

Les activités et la vie sociale étaient abondantes à Sir John's Lake Estates. Les propriétaires appartenaient au Sir John's Lake Club Inc. (un organisme sans but lucratif). Les danses de grange mettaient en vedette les frères Beattie de Beattie Road, des joueurs de violon de style hillbilly. Il y avait des courses de voile, des régates, des matchs de baseball, des journées sur le terrain, des bouillies de maïs, des danses d'adolescents, etc. Presque certaines activités sociales avaient lieu chaque week-end pendant l'été. Un été, l'un des premiers propriétaires de chalet, Tom Parks de CJAD, a amené des haut-parleurs au lac et a diffusé de la musique de comédies musicales de Broadway sur le lac le dimanche soir.

Le Juniors' Club, géré par le Sir John's Lake Club, a offert un merveilleux camp de jour d'été comprenant toutes sortes d'artisanat, de randonnée et de jeux le matin, à l'origine à Undermount Farm. Tom Hall était le premier conseiller des enfants. Par la suite, à la fin des années 1960, les activités ont eu lieu dans un club-house pour juniors, une simple cabane offerte par un résident du lac, M. Simpson, qui était un entrepreneur et située à proximité du court de tennis). Le club des juniors a offert des après-midi de cours de natation et de navigation de plaisance, de jeux et d'autres divertissements sur les différentes plages du lac Sir-John. Les Halls étaient autorisés à avoir un bateau plus rapide qui, de temps en temps, était utilisé pour tirer des gens sur une planche à pagaie derrière lui. Le jeu préféré était « Capturez le drapeau ». Il y avait aussi diverses excursions, par exemple dans un élevage de poulets, au bar laitier Lowes, des pique-niques au belvédère supérieur et au lac Kenny (un lac voisin immaculé, encore sous-exploité). Les campeurs ont chacun reçu un tableau de récompenses personnel gravé où leurs réalisations étaient enregistrées à la fin de chaque été (avec 3 niveaux d'expertise reconnus dans des domaines tels que la natation, le canoë, la nature, la fabrication de nœuds et l'artisanat).

Vous trouverez ci-dessous un exemple de tableau de récompense d'un club junior.



Entre 20 et 30 jeunes de tous âges y ont participé. Le camp de jour a été organisé par John et Martha Bishop qui possédaient une expérience précieuse en tant que scouts et animateurs de brownies. Souvent, les conseillers étaient eux-mêmes campeurs depuis plusieurs années, comme Doug Dempster. Ce camp de jour d'été s'est poursuivi jusqu'en 1982.³³



Winnie l'ourson flotte lors d'une des premières régates de bateaux du LSJ : Susan, Anne et Ian Bishop

Les « règles et règlements » du Sir John's Lake Club Inc. (nos premières « Lignes directrices ») ont été publiées le 1er juin 1970.

³³La plupart des informations concernant le Club Juniors m'ont été transmises par Susan Bishop, qui a également fourni les photos.

Ces règles et règlements tentaient de mettre un peu d'ordre dans les excès d'un développement rapide et mal contrôlé.

Raisons du mécontentement croissant à l'égard de Romer.

Le changement culturel nord-américain de la fin des années 60 et 70 (et ses nouvelles valeurs influencées par la guerre du Vietnam, la contre-culture hippie et les mouvements de défense des droits civiques et de libération des femmes) a affecté la communauté du Lac Sir-John. On accorde désormais davantage d'importance à la préservation de l'environnement naturel et à la vie proche de la nature d'une manière plus simple que Romer ne l'avait envisagé.

Les projets ambitieux de Romer concernant le développement futur de Sir John's Lake Estates, qui semblaient au départ si attrayants, commençaient à préoccuper de plus en plus les résidents. Son style de développement menaçait à la fois l'écosystème et la tranquillité. Il prévoyait de construire sur trois niveaux de lots (les maisons au bord du lac et deux autres niveaux de maisons derrière avec des routes d'accès supplémentaires). Les premiers résidents se sont rendu compte que leur environnement forestier naturel vierge serait bientôt détruit par le surdéveloppement des logements. Romer prévoyait également une station de ski au belvédère supérieur, un stand de tir au pigeon d'argile, un court de tennis et un parcours de golf de 9 trous. Il n'était pas très soucieux de l'environnement, autorisant par exemple la construction de quais en béton au bord de l'eau et le dégagement des rives. Le lac devenait trop fréquenté par les bateaux à moteur rapides et les skieurs nautiques qui sillonnaient l'eau : bruyant et dangereux pour les nageurs. Que serait-ce si 300 chalets étaient construits ?

Romer lui-même semblait également être devenu de plus en plus arrogant et difficile à gérer.

Les relations sont finalement devenues très tendues. C'est bientôt devenu la majorité des résidents contre Romer. Une fois que SIJOLM

Co. Ltd. a été créée et que le terrain de Sir John's Lake Estates Ltd. de Romer a été acheté par SIJOLM Co. Ltd., il s'est rapidement éloigné du lac (bien que sa famille conserve le terrain qui contenait son chalet d'origine et visite toujours le lac encore aujourd'hui).

PARTIE 4 : LA FONDATION DE SIJOLM CO. LTD. ET LES PREMIÈRES ANNÉES (1967-1984)

Un groupe de résidents, membres du Sir John's Lake Club Inc., dont Ralph Cayford, Ross Preville, Andy Simpson, Bob Hall et d'autres, se sont organisés pour racheter Romer et créer une société de gestion foncière, SIJOLM Co. Ltd. pour éviter le surdéveloppement et ainsi mieux protéger la forêt et le lac. À cette époque, Romer parlait de vendre ses terres afin de passer plus de temps en Floride avec sa femme malade. Les membres du club craignaient qu'il ne vende à un promoteur qui tenterait de vendre de petits terrains sur lesquels de nombreuses petites cabanes mal construites seraient érigées dans l'espace vert boisé. À cette époque, les organisations à but non lucratif n'étaient pas autorisées à acheter ou à vendre des terres, et il fallait acheter de nombreuses terres, puis certaines parcelles devaient être revendues pour rembourser les emprunts contractés pour acheter les terres auprès de Romer. Par conséquent, pour acheter un terrain à Romer, il a été conseillé aux membres du Club de créer une nouvelle société immobilière à but lucratif, SIJOLM Co. Ltd. Le principal actif de SIJOLM serait à terme les 103 acres de terrain commun (quelques lots invendus, des routes, 7 plages, et une vaste ceinture verte d'espaces verts tampons) qu'il cherchait à protéger du surdéveloppement.

SIJOLM Co. Ltd. serait géré en parallèle avec le Sir John's Lake Club Inc. des résidents de 1967 à 1980 avec des AGA conjointes, des conseils d'administration qui se chevauchent, des procès-verbaux conjoints, etc.

Une grande partie de la propriété Romer, la ferme Undermount de 600 acres, qui contenait le club-house, la maison du gardien, la cabane à sucre et le belvédère supérieur, a été achetée, au moment de l'achat du terrain de Romer, par l'un des propriétaires fonciers, Don Bunker, un avocat. Don Bunker a réalisé une grande partie du travail juridique pour SIJOLM Co. pendant de nombreuses années. M. Bunker a promis à tous les résidents du lac qu'ils pourraient circuler librement sur sa propriété, notamment sur le sentier passant par la cabane à sucre et se poursuivant jusqu'au sommet de la montagne, le belvédère supérieur. À sa mort, la ferme Undermount a été achetée par Christopher Sweeney, en partie pour la sauver des promoteurs

extrêmement intéressés par la région.³⁴ Christopher Sweeney a renouvelé la promesse de Don Bunker de permettre aux résidents du lac de se rendre au belvédère supérieur à pied – une randonnée préférée, encore aujourd'hui, des membres de notre communauté lacustre.

Les objectifs de SIJOLM Co. Ltd. étaient de protéger l'environnement naturel des lacs et des forêts et de protéger la communauté lacustre du surdéveloppement. SIJOLM Co. Ltd. a été officiellement inscrite au Registre des entreprises du Québec et, suite à son acte de constitution en vertu de la partie 1 de la Loi sur les compagnies du Québec, SIJOLM Co. a reçu ses lettres patentes le 11 septembre 1967. À cette époque, une Charte des statuts a été approuvée par les actionnaires. Cette charte originale des statuts servirait de manuel pour le fonctionnement/administration de la société.

Comment a été financé l'achat du terrain de Romer ?

Les propriétaires fonciers ont contribué à l'achat du terrain en achetant des actions de l'entreprise. L'entreprise a également emprunté, souvent auprès de propriétaires immobiliers dédiés au nouveau projet. Une importante hypothèque bancaire a également été contractée. La dette a été progressivement remboursée dans les années 1980 par l'émission de nouvelles actions et la vente de certains terrains aménageables, souvent à des voisins désireux de préserver les espaces verts autour de leur propriété ou d'installer une fosse septique.

Apparemment, la transition foncière de Sir John's Lake Estates Ltd. à SIJOLM Co. Ltd. s'est faite graduellement, puisque Romer annonçait encore des terrains à vendre dans *la Montreal Gazette* jusqu'au 22 mai 1970. Il a conservé lui-même quelques lots pour les vendre. .

Entre 1967 et 1976, 46 lots ont été vendus. De 1977 à 1986, 19 lots ont été vendus. Ralph Cayford a agi au nom de SIJOLM Co. Ltd. lors de la signature notariée des actes de vente.

³⁴Aujourd'hui encore, sur la ferme de Christopher Sweeney, la grange d'origine, construite en 1850, est toujours debout et utilisée.

Quels ont été les premiers succès et problèmes de SIJOLM Co. Ltd. ?

Le Sir John's Lake Club Ltd. continuerait de lancer et de coordonner le activités sociales de la communauté des résidents du lac Sir John, en étroite collaboration

coopération avec SIJOLM Co. Ltd., jusqu'à ce que les deux organisations soient

officiellement fusionné en 1980. Bon nombre des mêmes personnes ont été impliquées dans

diriger les deux organisations.

Le club de voile du dimanche a continué ses courses (et les continue encore aujourd'hui).

L'ébullition annuelle du maïs était le point culminant de l'été.³⁵

Le Club des jeunes a continué à offrir des camps de jour d'été et d'autres activités à nos enfants jusqu'en 1982.

Un comité d'accueil a accueilli les nouveaux arrivants et leur a remis un cartable contenant les « Lignes directrices » et d'autres informations pertinentes sur la communauté du lac : son histoire, son organisation et SIJOLM Inc., une carte du lac, le milieu naturel et son biote, etc. .³⁶

Un terrain de tennis a été aménagé à l'initiative de John Bishop.

Le Dinner Club a commencé à offrir la possibilité de socialiser avec des groupes tournants de résidents dans différentes maisons (8 à 10 par maison).³⁷ Le Dinner Club s'est réuni (et continue de se réunir) le dernier samedi du mois. Chaque foyer apporterait chaque mois un plat à partager, sur le thème d'une cuisine internationale différente.

Les résidents du lac ont commencé à publier le *Bulletin d'information de Sir John's Lake* une fois par an ou deux fois par an, les tenant au courant du

³⁵Watson Gall était responsable de l'ébullition du maïs au cours des premières décennies.

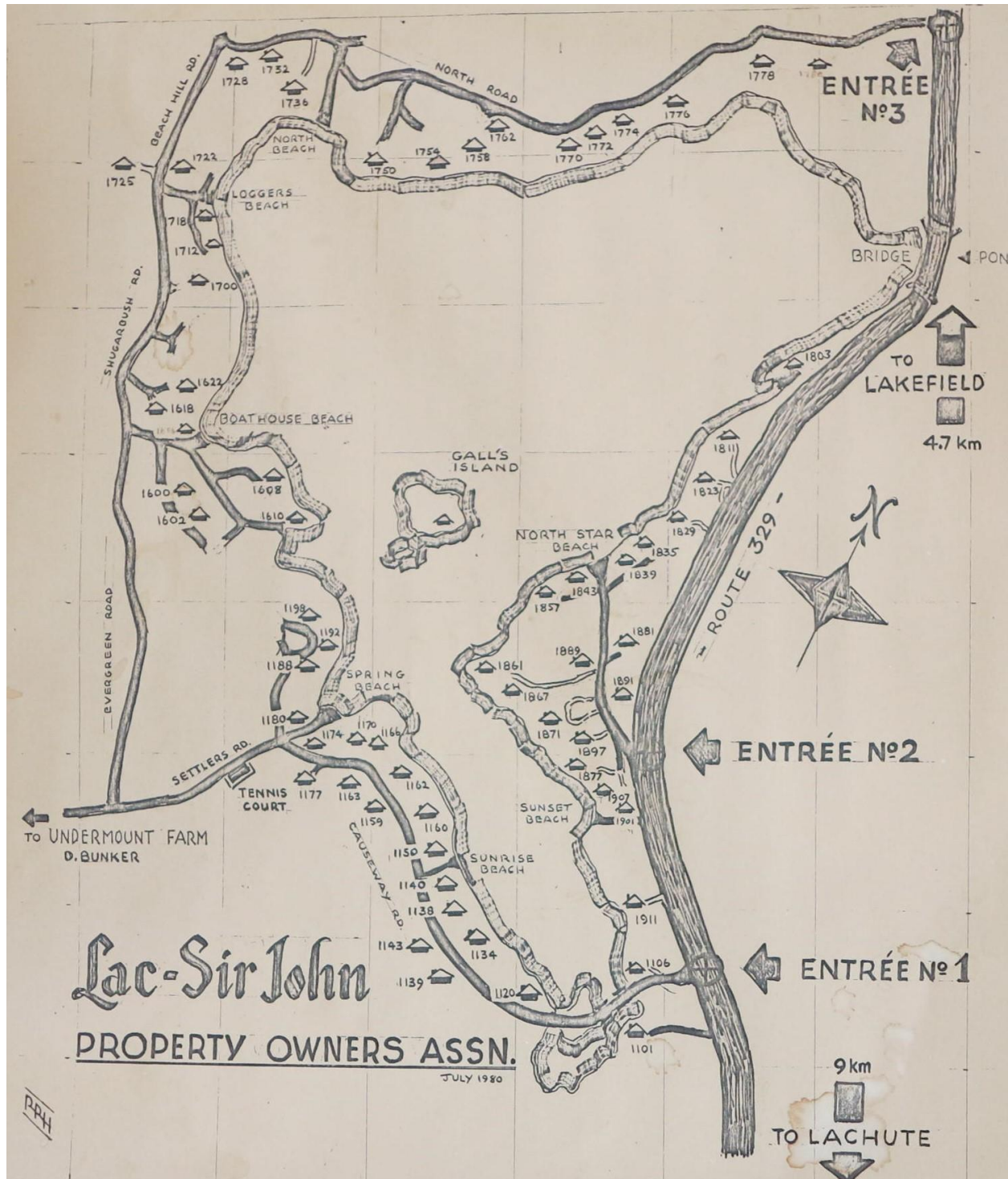
³⁶Gillian Barlow et Julie Minkoff ont été particulièrement actives au sein du comité d'accueil .

³⁷Marge Burrow a été la force motrice du dîner-club pendant des décennies.

développement et des préoccupations locales. Notre bulletin d'information (qui continue toujours) a joué un rôle majeur en continuant à créer un fort sentiment de communauté.

Les propriétaires fonciers étaient principalement des villégiateurs à temps partiel. Ainsi, les propriétaires fonciers avaient du mal à pourvoir tous les postes de direction du Sir John's Lake Club et de la société de gestion immobilière SIJOLM Co. Ltd.

Jusqu'en 1971, le lac Sir John appartenait à la Paroisse de St-Jérusalem ; cependant, cette année-là, la région du lac fut annexée à la Ville de Lachute. Cela posait un sérieux problème à SIJOLM, car la ville de Lachute ne délivrerait pas de permis de construire autorisant la construction sur un terrain évalué uniquement par un chemin privé et non par un chemin public. N'oubliez pas que toutes les routes SIJOLM sont des routes privées. Pendant plusieurs années, les personnes qui avaient acheté des terrains constructibles à SIJOLM n'ont pas pu obtenir les permis de construire nécessaires et tout développement a été bloqué au bord du lac. Finalement, en 1987, la ville a cédé, adoptant un changement de zonage autorisant la construction sur un terrain adjacent à un chemin privé, délivrant les permis de construire nécessaires et commençant à accorder une subvention annuelle à SIJOLM Inc. pour déneiger et entretenir ces chemins privés. La construction de logements a repris.



Carte du lac en 1980.

July 1980

Légende

Adams B.	1722	Laderoute J.	1139
Andres H.	1602	Leach A.	1101
Arsenault J.	1725	Lighter G.	1162
Aumand E.	1140	Lupien J (1772)	1159
		Lupien M.	1823
Barlow K.	1180	Lusk J.	1732
Belanger Dr L.E.	1618		
Bishop J.	1750	Maddocks M.	1610
Boucher F.	1622	McCarthy R.	1881
Bourgault A.	1120	McTavish J.	1170
Bouskill B.	1160	Meaney D.	1198
Bunker D.	1304	Minkoff M.	1138
Burrows E.	1758	Moll L.	1857
Camp J.	1166	Nicholson J.	1606
Cayford R.	1867	Nicholson P.	1861
Corbeil J.	1762		
Cumming R.	1608	Parkes-Raper	1901
		Percy R.	1907
Dakin D.	1829	Petrella H.	1780
De Groote L.	1774	Preville R.	1712
Dempster L.	1150	Probert M.	1600
Donohue G.	1106	Picard S.	1163
Ferguson B.	1889	Regan D.	1778
Flaherty B.	1835	Romer N.(1811)	1871
		Roy G.	1188
Gall W (Island)			
Goodwin D.	1700	Sheridan J.	1770
Greig J.	1877	Simpson A.	1736
		Sly G.	1843
Hall J.	1897	Stiles H.	1754
Hall R.	1911	Sturton W.	1177
Hamelin F.	1134	Sweeney C.	1839
Hampton F.	1728		
Hart W.	1891	Trineer M.	1776
Hilton Rev. J.	1143	Tyler R.	1803
Jolicoeur R.	1174	Walberg L.	1192
Knox Dr. S.	1718		

Fusion de Sir John's Lake Club Ltd. et de SIJOLM Co. Ltd. en 1980.

En 1980, les propriétaires fonciers ont décidé de dissoudre la structure corporative du Sir John's Lake Club Ltd. et d'exploiter uniquement la société SIJOLM Co. Ltd. Suite à cette fusion, le SIJOLM sert à la fois d'association de propriétaires fonciers (ce qu'était le Club) et de société de gestion foncière protégeant les forêts et le lac. SIJOLM a vendu certains lots adaptés à l'habitation afin de rembourser les emprunts contractés pour acheter initialement le terrain, souvent des lots ont été vendus à des propriétaires de résidences voisines qui souhaitaient agrandir et protéger leur propre espace vert privé.

Au début des années 1980, l'exécutif de SIJOLM s'est inquiété du fait que de nombreux résidents ne détenaient pas d'actions de SIJOLM et n'avaient donc pas le droit de voter à l'AGA, les laissant sans voix dans les affaires communautaires. Il a donc été décidé de lancer une campagne pour offrir 7 nouvelles actions à chaque résident avec des conditions de paiement faciles : 100 \$ par année ajoutés à leur cotisation annuelle pendant 7 ans, accompagnés d'un rabais de 70 \$ sur la cotisation annuelle à effet immédiat – soit effectivement 30 \$. par action.

SIJOLM Co. Ltd. a publié une mise à jour des lignes directrices du lac pour les résidents appelées « Règles et règlements » (1er janvier 1981) pour remplacer les « Règles et règlements » originaux (1970) de l'ancien Sir John's Lake Club nouvellement fusionné.

PARTIE 5 : RÉORGANISATION DU SIJOLM (1984-1985)

Pourquoi l'entreprise a-t-elle été réorganisée auprès du Registre des entreprises du Québec ? Et comment a-t-il été réorganisé ?

SIJOLM Co. Ltd. a été renommée SIJOLM Inc. et a reçu ses statuts de prorogation en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec (QCA) le 7 août 1984. La partie 1A a donné à l'entreprise une flexibilité beaucoup plus grande que le régime précédent en vertu de la partie 1 :

- La société était autorisée à émettre un nombre illimité d'actions.

- La société pourrait compter entre 3 et 15 administrateurs. sans nécessiter l'approbation du gouvernement pour un changement de nombre.
- L'entreprise ne serait pas limitée quant à la nature des activités qu'elle exerçait. (par exemple, pas nécessairement uniquement dans le domaine immobilier).
- La société a été autorisée à racheter les actions qu'elle avait émises.

À cette époque, SIJOLM a reçu ses statuts de prorogation et la société a adopté un tout nouvel ensemble de statuts d'entreprise qui remplacent les statuts originaux de 1967 et leurs amendements.

À peu près au même moment, la plupart des actionnaires ont ratifié l'accord de vote fiduciaire (VTA) entre les actionnaires et le conseil d'administration nouvellement créé. Le problème ayant mené à la création de la VTA était que les actionnaires de SIJOLM étaient tenus, par le Registraire des entreprises du Québec, d'avoir un quorum d'actionnaires détenant 51 % des actions ordinaires aux assemblées générales. Cela signifiait que les détenteurs de 51 % des actions avec droit de vote devaient être présents au début de l'assemblée générale annuelle afin de procéder à l'assemblée et d'adopter toute résolution. Bien que les procurations soient autorisées, il était souvent presque impossible d'atteindre un quorum de 51 % lors des réunions. De plus, il existait certains types de résolutions pour lesquelles le Registraire des entreprises du Québec exigeait un vote des actionnaires de 66 2/3 %. Les actions pour lesquelles le Registraire des entreprises exigeait un vote des actionnaires de 66 2/3 % étaient les suivantes :

- Apporter des modifications aux statuts de la société.
- Apporter des changements importants à la conduite des affaires de la société.
- Disposer ou acquérir des biens immobiliers par la société d'une valeur supérieure à 15 000 \$ en une seule transaction.
- Dissoudre ou liquider la société.
- Emitter des dividendes.
- Emitter d'autres actions.

Pour résoudre ce problème, il a été suggéré de créer un conseil d'administration chargé de voter au nom des actionnaires afin de contourner le quorum élevé des assemblées d'actionnaires.³⁸ La présence d'un fiduciaire à une assemblée des actionnaires a été jugée suffisante pour atteindre le quorum. Le « Voting Trust Agreement » de 1984 définissait les termes d'un accord par lequel les résidents détenant des actions avec droit de vote déléguaient la prise de décision sur presque toutes les questions au conseil d'administration.³⁹ Les cinq fiduciaires, dans le cadre de leur obligation fiduciaire d'agir dans le meilleur intérêt des actionnaires, devaient écouter attentivement les opinions exprimées par les résidents du lac lors de l'assemblée générale annuelle en octobre de chaque année. En pratique, peu d'administrateurs assistaient régulièrement aux AGA. Les administrateurs n'étaient pas élus, mais nommés à vie par les autres administrateurs. La VTA devait durer 10 ans, puis se prolongerait automatiquement jusqu'à ce que les actionnaires, par un vote par action d'au moins 60 %, choisissent de l'abolir.⁴⁰

³⁸ Alternativement, ils auraient peut-être pu voter pour abaisser le quorum ou instaurer l'utilisation régulière de formulaires de procuration pour atteindre un quorum.

En 1984, SIJOLM Inc. a été réorganisée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, a reçu ses statuts de prorogation et a adopté un tout nouvel ensemble de règlements corporatifs. En vertu de la partie 1A, il était désormais autorisé à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions originales des actionnaires ont été annulées et remplacées par des actions de catégorie privilégiée B. Si un actionnaire acceptait de signer la convention de fiducie des électeurs lui accordant le droit de voter sur la plupart des questions au sein du nouveau conseil d'administration, cet actionnaire recevait différentes actions pour remplacer les actions privilégiées de catégorie B - généralement 7 actions ordinaires (avec droits de vote potentiels) et 493 actions de catégorie privilégiée A. Si un actionnaire ne signait pas, il ne recevait aucune action ordinaire (donc aucun droit de vote potentiel). Cependant, dans la pratique, seul le Conseil d'administration prend désormais les décisions. Suppression des électeurs ?

³⁹ La nécessité d'une réorganisation, le plan de réorganisation et les modalités ci-dessus ont été expliqués aux actionnaires dans une lettre du 16 mai 1984 du président André LeBlanc . Lors de l'AGA du 20 octobre 1984, les actionnaires ont approuvé le plan de réorganisation.

⁴⁰ Pas plus tard qu'en 2023, l'accord de confiance des électeurs est toujours en vigueur pour SIJOLM Inc.

PARTIE 6 : HISTOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DU LAC DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 80 :

Changement dans la finalité du SIJOLM”

Au milieu des années 80, SIJOLM Inc. n'essayait plus de vendre les lots restants qu'elle avait initialement achetés à Romer. Toutes ses dettes, initialement acquises pour payer Romer pour le terrain, avaient été remboursées. Entre 1987 et 1996, seuls 2 lots ont été vendus. La dernière vente de lots a eu lieu en 2003. Aucun lot n'a été vendu depuis. Les seuls objectifs de SIJOLM sont [1] de maintenir et d'améliorer la qualité de vie des propriétaires fonciers et [2] de protéger et de préserver l'environnement naturel du terrain (routes, plages et espaces verts tampons) et du lac . En pratique, SIJOLM Inc. a toujours servi principalement d'association de propriétaires fonciers et d'entreprise de gestion et de protection des terrains et, depuis au moins 2003, elle n'a plus fonctionné comme une entreprise de vente de terrains.

Comment la composition démographique des propriétaires fonciers a-t-elle évolué dans les années 70 et 80 ?

Plus de diversité ethnique et plus de résidents francophones. Plus de résidents permanents - moins de résidents d'été. En 1981, plus de 60 % de la population résidait à temps plein.

Suite à l'élection du premier gouvernement du Parti Québécois et à l'adoption de la loi 101, la loi linguistique québécoise restreignant l'usage de l'anglais et l'accès aux écoles anglophones dans les années 1970, il y a eu une grande migration d'anglophones du Québec à Toronto et ailleurs au Canada anglais. Cette migration a eu un impact sur la démographie du Lac Sir-John, puisque plusieurs des premières familles de Sir John's Lake Estates ont quitté la province et ont vendu leurs chalets.

Parmi ceux qui sont restés, beaucoup approchaient désormais de l'âge de la retraite et décidèrent de vendre leurs maisons de ville et

de rénover leurs cottages en résidences permanentes. Avec l'argent supplémentaire provenant de la vente des maisons de ville, ils pouvaient souvent non seulement rénover leurs chalets, mais aussi partir en croisières internationales ou passer l'hiver en Floride.

Règles et réglementations améliorées :

Les « Directives générales SIJOLM » ont été mises à jour en avril 1992, remplaçant toutes les versions précédentes des règles, règlements et lignes directrices.

Le mouvement pour la protection de l'environnement lacustre s'est intensifié avec davantage de directives venant du ministère de l'Environnement du Québec et une plus grande inquiétude locale de la part des résidents. John Gall a constitué une équipe pour sensibiliser les résidents du lac à l'importance de naturaliser les rives et aux règlements gouvernementaux pertinents.

Les « Lignes directrices pour le lac Sir-John : Protection de l'environnement » (une version abrégée du « Programme des lacs : Guide de gestion du lac Sir-John ») ont été publiées en juin 1992. Depuis les années 1990, les résidents sont devenus plus sensibles à l'importance de protéger l'environnement des lacs, notamment par la naturalisation de leurs rives.⁴¹ Les membres de notre communauté qui ont été particulièrement actifs dans l'amélioration de nos efforts pour créer un environnement lacustre naturel et durable comprennent John Gall, Hélène Beauchamp, Pat Harries, Cheryl Amundsen, plus tard, Agnès Grondin et plus récemment Mariam Bowen (l'actuelle directrice de l'Environnement). Doug Dempster a occupé au cours de la dernière décennie le poste de directeur de l'environnement au sein de l'exécutif du SIJOLM.

⁴¹ L'enjeu environnemental majeur à cette époque était l'importance de renaturaliser les rives des lacs laurentiens, et surtout d'empêcher les phosphates de se déverser dans le lac, suite à plusieurs années d'infestation d'algues bleu-vert dans plusieurs lacs laurentiens.

De nouvelles sections des statuts du SIJOLM ont été ajoutées. Règlement 8 sur l'utilisation autorisée de la propriété et du logement d'un propriétaire (en particulier les limitations sur les locations à court terme - une préoccupation sérieuse pour la majorité des résidents), le camping et la vente de propriété ; et le règlement 9 sur les réglementations visant à protéger l'environnement ont été ajoutés aux « Directives générales SIJOLM » de 1992 en août 2002.

Le problème persistant des actionnaires :

Dans les années 1990, une brève campagne a été entreprise pour proposer l'achat d'actions aux propriétaires qui n'en possédaient pas encore. Cela n'a pas réussi.⁴²

Une grave préoccupation était apparue en 2000. Au fil des années, un certain nombre d'actionnaires avaient vendu leur maison et déménagé, mais avaient négligé de vendre ou de céder leurs actions aux nouveaux propriétaires. Parfois, les actionnaires étaient décédés et lors du règlement de la succession, les héritiers ne savaient souvent rien des actions (et SIJOLM ne savait pas qui étaient les héritiers). En outre, de nouvelles maisons ont été construites dont les propriétaires n'avaient jamais d'actions avec droit de vote. Cela nous a laissé une situation dans laquelle moins de la moitié des propriétaires étaient actionnaires et avaient droit à une voix, alors que la majorité des propriétaires (57 %) n'avaient aucune action et se sentaient souvent exclus des décisions communautaires et réticents à participer aux affaires communautaires. . Depuis des décennies, les administrateurs de SIJOLM Inc. sont à la recherche d'une solution juridique à ce dilemme (une solution qui éviterait un fardeau financier important aux résidents non actionnaires et leur permettrait d'être inclus) ; entre-temps, il est devenu courant

⁴²Les sections ci-dessus, dans les parties 5 et 6, se rapportent à la communauté du Lac Sir-John et à SIJOLM Inc. depuis environ 1980 et sont basés sur de nombreuses années d'anciens bulletins d'information, procès-verbaux d'AGA, rapports annuels du président, rapports financiers et budgets annuels, lignes directrices (règles et règlements) et avis divers envoyés aux actionnaires. et aux résidents, etc., ainsi que des souvenirs personnels depuis 1981, date à laquelle je suis devenu résident à temps partiel.

d'accueillir tous les résidents aux assemblées générales annuelles de SIJOLM inc. et d'écouter toutes leurs opinions, qu'ils soient actionnaires ou non.

PARTIE 7 : DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS DU NOUVEAU MILLÉNAIRE

Autres changements démographiques :

Au moins 50 % des propriétaires fonciers du lac sont maintenant des Québécois francophones, ce qui rend notre communauté, à l'origine majoritairement anglophone, véritablement bilingue.

Une grande diversité ethnique est apparue au cours des dernières décennies, par exemple, sur la rive nord du lac, la dernière décennie a accueilli des résidents originaires d'Italie, d'Ukraine, de Grèce, de France, de Suisse, des Pays-Bas, d'Allemagne, de Trinidad, des États-Unis, de Finlande, de Chine et du Japon, ainsi que du Canada.

Quatre-vingt-dix pour cent des résidences du Lac Sir-John se trouvent dans la municipalité de Lachute et 10 % dans le canton de Gore. (Ces maisons au nord du pont de la route 329 et le long de la route de l'entrée 3 jusqu'aux numéros civiques 1774 et 1772 se trouvent à Gore. La ligne de division traverse la maison de Miep DeGroot !). Lachute et Gore se trouvent dans la MRC d'Argenteuil.

Activités continues : une partie de notre patrimoine

La plupart des propriétaires originaux de Sir John's Lake Estates ne sont plus au bord du lac et une population plus jeune a acquis bon nombre de leurs résidences. Cependant, bon nombre des activités lancées par les générations précédentes se poursuivent et nous bénéficions de ce mélange de générations et de cultures. Les

activités en cours comprennent les courses Sunfish du Sailing Club ⁴³, le Dinner Club ⁴⁴, le Coffee Klatch ⁴⁵, le Lac Symposia , le groupe des jardiniers d'entrée, l' ⁴⁶huile ⁴⁷d'été annuelle Corn B , les sorties au restaurant de Noël et du printemps et, bien sûr, le bulletin du Lac Sir-John. ⁴⁸ ⁴⁹ ⁵⁰

Depuis plusieurs décennies, la qualité de l'eau du lac est testée chaque année par notre propre équipe environnementale qui teste à 12 endroits, y compris l'entrée, la sortie et les 7 plages. Depuis 2015, les tests sont effectués à l'aide des plaques de test des coliformes Bluewater Bio-Sciences. Les résultats ont toujours démontré que la qualité de notre eau est excellente et très sécuritaire pour la baignade. La station de terrain du Collège Vanier (son programme de gestion de l'environnement et de la faune), située juste en face de la route 329 depuis l'entrée trois, teste également l'eau de notre lac chaque année et leurs tests ont donné les mêmes résultats supérieurs. Nous avons la chance d'avoir la station Vanier comme voisin puisque nous bénéficions des recherches et des études écologiques que mènent les étudiants et les professeurs sur le lac Sir-John et le milieu environnant.

⁴³ Merci aux efforts des Commodores en rotation : Chris Vroom, Doug Dempster, Christopher Sweeney, John Bishop, Terry Brew et Livio Merlot.

⁴⁴ Pendant des décennies, le dîner-club a été organisé par Marge Burrows, plus tard Gillian Barlow, et encore plus tard, Oksanna Pohlod et Debbie Barlow.

⁴⁵ Pendant des décennies, le Coffee Klatch a été organisé par Gillian Barlow, puis Susan Anastasopoulos et Oksanna Pohlod.

⁴⁶ Les symposiums de discussion ont été initiés par Susan et Tasos Anastasopoulos

⁴⁷ La famille Barlow : Ken, Gillian, leurs enfants Debbie et Nick, ainsi que leurs petits-enfants, ont organisé la bouillie de maïs pendant des décennies. Ces dernières années, Terry et Martha Brew ont pris les commandes.

⁴⁸ De nombreux résidents se sont relayés pour rédiger le bulletin, plus récemment Susan Anastasopoulos, suivie par Oksanna Pohlod.

⁴⁹ Espérons que le comité d'accueil sera bientôt à nouveau activé.

⁵⁰ Un certain nombre de ces activités ont été suspendues pendant les trois années de confinement liées au Covid-19 et ont mis du temps à se rétablir complètement.

Mise à jour de nos lignes directrices :

Nos *Lignes directrices entièrement révisées pour une vie communautaire harmonieuse à Lac Sir-John* ont été publiées le 2 avril 2021, remplaçant toutes les versions précédentes des règles, règlements et lignes directrices. Cette nouvelle mise à jour est conforme aux meilleures pratiques actuelles et à la réglementation municipale. Des cartables bleus contenant les *Lignes directrices pour une vie communautaire harmonieuse au Lac Sir-John* ont été distribués dans chaque foyer par des bénévoles. Il s'agissait de la première mise à jour des « *Lignes directrices* » depuis 2002. Lors de sa préparation, un groupe de travail composé de Janet Donald, Susan Anastasopoulos, Mariam Bowen et Doug Dempster a travaillé intensivement pendant près de deux ans en analysant les lignes directrices SIJOLM antérieures, les réglementations municipales et provinciales, et les lignes directrices d'autres associations lacustres des Laurentides pour rechercher les meilleures pratiques pour notre communauté lacustre.

Modification de notre entente financière avec la Ville de Lachute :

Parce que la ville ne nous a jamais fourni un certain nombre de services urbains de base (notamment l'eau, les égouts, le déneigement et l'entretien des routes ⁵¹), elle nous a compensé de deux manières. Il nous a accordé un taux de mille rural réduit spécial sur nos impôts fonciers et, jusqu'à il y a 6 ans, il accordait à SIJOLM Inc. une subvention annuelle pour aider à couvrir les coûts de déneigement et d'entretien de nos routes. Cependant, depuis 2016, les sociétés à but lucratif, comme SIJOLM Inc., ne sont plus admissibles à de telles subventions gouvernementales, et cette subvention annuelle a été supprimée. ⁵²À la place, Lachute a accepté de déneiger la plupart de nos chemins privés SIJOLM en hiver, mais

⁵¹ Environ le tiers des lacs des Laurentides ont déjà connu l'arrivée dévastatrice du myriophylle à épi.

⁵² Les sociétés à but non lucratif, comme les associations de résidents, seraient éligibles aux subventions gouvernementales.

Lachute n'aide pas financièrement à l'entretien de nos chemins le reste de l'année. ⁵³Notre exécutif est en discussions et négociations fréquentes avec les représentants du gouvernement au nom des résidents du lac, notamment concernant les routes et le niveau d'eau du lac.

Nouvelles initiatives récentes visant à bâtir une communauté plus dynamique et à améliorer la gestion des terres :

Fin 2020, une nouvelle administration du lac a lancé plusieurs nouvelles initiatives qui ont impliqué beaucoup plus de résidents du lac.

Un comité exécutif élargi, composé d'environ 8 dirigeants, a été dirigé par Douglas Dempster en tant que président. Une grande partie de l'autorité est désormais déléguée aux différents agents, dont certains dirigent également des comités de résidents sur des questions spécifiques. Cet exécutif se rend tous les deux mois environ pour aborder de nouvelles questions et rendre compte des progrès accomplis dans la résolution des problèmes anciens.

Tous les membres de la communauté du lac sont fortement encouragés à se porter volontaires pour divers comités et pour des postes au sein de l'exécutif.

Des initiatives ont été entreprises pour nettoyer et améliorer les 7 plages communautaires privées et pour créer de nouveaux sentiers dans l'espace vert tampon, connu sous le nom de réserve naturelle privée du Lac Sir-John. Ce travail a été réalisé avec l'aide d'équipes de bénévoles.

Une attention accrue a été accordée à la prévention de l'importation du myriophylle à épi, une plante hautement envahissante qui peut rendre un lac impropre à la baignade et à la navigation de plaisance.

⁵³ Nous sommes très reconnaissants envers Merv Trineer et Henry Andres pour l'attention qu'ils ont portée à l'état de nos routes pendant de nombreuses années.

⁵⁴Nos groupes de travail bénévole ont également travaillé pour éradiquer la renouée du Japon, la salicaire pourpre et l'herbe à puce envahissantes des propriétés lacustres.

L'eau de notre lac est maintenant testée à l'aide des kits de test de RSVL trois fois au cours de l'été et les résultats ont été supérieurs. Il y a eu une augmentation notable de la croissance des plantes aquatiques, en particulier de Big Pond Weed, peut-être en raison du réchauffement climatique ou de l'eau plus chaude entrant dans le lac, eau qui déborde désormais du barrage Marchand.⁵⁵

Des efforts ont été déployés pour dissuader les intrus en installant une signalisation améliorée ainsi que des plantations dissuasives près du pont de la route 329. Des autocollants pour bateaux ont été distribués aux résidents pour nous aider à identifier les bateaux qui appartiennent en permanence au lac, ce qui facilite l'identification des bateaux extérieurs non autorisés (qui peuvent importer des espèces envahissantes ou nuisibles) et demande leur retrait.

Un nouveau site Web communautaire a été créé pour tenir les résidents du lac informés des événements à venir et des enjeux actuels ainsi que pour fournir des informations sur la façon dont la communauté du lac est administrée et sur l'histoire de notre communauté et de notre environnement lac-forêt. Oksanna Pohlod a été notre première webmestre et agente de communications, et a également édité le bulletin communautaire du Lac Sir-John.

Une alliance de travail renforcée avec la station de terrain du Collège Vanier (Programme de gestion de l'environnement et de la faune de Vanier) profitera à la fois à la communauté du Lac Sir-John ainsi qu'au Collège et à ses étudiants.

Les activités ont commencé pour effectuer des réparations indispensables à nos chemins privés qui ont subi des dommages majeurs à cause de la tempête Derecho de mai 2022, de plusieurs

⁵⁵Plus d'informations à ce sujet seront incluses dans la deuxième partie de ce projet d'histoire locale. La deuxième partie portera sur l'histoire géologique et écologique de la région du Lac Sir-John.

autres tempêtes majeures (probablement provoquées par le changement climatique) et des dommages infligés par les pratiques de déneigement nocives des entreprises de déneigement sous-traitées de Lachute. entreprise. Pour reconstituer les réserves de trésorerie très épuisées du SIJOLM, après avoir payé les réparations routières les plus nécessaires, le SIJOLM a été obligé de prélever une « cotisation spéciale » sur les résidents (pour la première fois dans l'histoire du SIJOLM).

Un vaste programme d'activités est proposé aux résidents, notamment des courses de voile, une régata avec des bateaux de tous types, le Corn Boil annuel, un événement musical à Boathouse Beach, le jardinage à l'entrée, le nettoyage de la plage et des groupes de travail pionniers, un sentier de groupe. des promenades, une fête de natation communautaire à travers le lac, la fête annuelle du club de voile Commodore le jour de la fête du Travail et une fête d'appréciation des bénévoles plus tard en septembre.

Partie 8 : Transitions : Création de l'Association Lac Sir-John et de la Réserve naturelle privée du Lac Sir-John

En octobre En 2021, l'AGA de SIJOLM Inc. a adopté une résolution pour étudier la possibilité de créer une association de résidents à but non lucratif. Par conséquent, le président Douglas Dempster a nommé deux groupes de travail spéciaux ⁵⁶pour enquêter sur la mise à jour de la structure organisationnelle de la communauté du lac. Ces groupes de travail étudieraient les enjeux liés à une éventuelle réforme ou remplacement de SIJOLM Inc. dans le but de la rendre plus inclusive et démocratique, tout en étudiant la possibilité de créer une nouvelle association de propriétaires (constituée en tant qu'association non - personne morale à but lucratif) qui pourrait éventuellement compléter ou remplacer SIJOLM Inc. si la réforme de SIJOLM Inc. s'avérait irréalisable.⁵⁷

Préparatifs pour la création de la réserve naturelle privée du Lac Sir-John :

Entre-temps, un autre groupe de travail, dirigé par Terry Brew et Mariam Bowen, a été créé pour étudier la possibilité de transformer les terres

⁵⁶Un groupe de travail dirigé par Janet Donald, administratrice de SIJOLM, a mené une recherche exhaustive pour localiser les actionnaires existants afin qu'ils puissent éventuellement voter sur toute réforme de SIJOLM et voter sur la question de transformer la superficie forestière non bâtie appartenant à SIJOLM Inc. en un réserve naturelle privée perpétuelle.

Un deuxième groupe de travail, dirigé par Susan Anastasopoulos, a été créé pour étudier ce qu'impliquerait la création d'une société sans but lucratif basée sur les résidents (une association de membres résidents ouverte aux ménages dans un territoire géographique défini entourant le lac Sir-John) au cas où la réforme de SIJOLM Inc n'a pas pu être réalisée. Cette enquête a abouti à la rédaction d'un ensemble de statuts d'entreprise (qui seraient nécessaires si une association à but non lucratif était finalement créée), ainsi qu'à la diffusion aux membres du groupe de travail de nombreuses informations juridiques et d'entreprise qui s'avéreraient très utiles une fois le moment est finalement venu de constituer une organisation à but non lucratif.

⁵⁷ Les personnes morales à but non lucratif au Québec sont désormais légalement autorisées à posséder, acheter, donner et vendre des terrains, et dans tout accord futur, nous devons conserver la propriété de nos routes et plages privées et protéger notre espace vert tampon. du développement.

tampons boisées d'environ 100 acres appartenant au SIJOLM en une réserve naturelle privée (accessible uniquement à nos résidents). Un biologiste professionnel local, Mathieu Madison, a été contacté pour mener une étude approfondie du terrain considéré.⁵⁸ Il a identifié la plupart des espèces de flore et de faune qu'il a repérées en marchant et en photographiant le terrain (assisté d'images d'un drone aérien). Un certain nombre des espèces qu'il a identifiées sont des espèces en péril. Il a trouvé nos vastes zones humides particulièrement précieuses.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SIJOLM Inc. tenue au cours de l'été 2022, Mathieu Madison a présenté les fascinants résultats de son étude, accompagnés d'une impressionnante présentation PowerPoint. Après une période de questions et réponses, vote par action a eu lieu. Les actionnaires (dont 32 sur 35 étaient présents, en personne ou par procuration) ont voté, à une majorité de 83 % des actions, pour demander au Québec de reconnaître cet espace vert comme réserve naturelle privée à perpétuité. Cela signifiait que, si une telle reconnaissance était accordée, les terres de la réserve naturelle privée du Lac Sir-John seraient préservées dans leur état naturel en perpétuité. Par ailleurs, lors d'un second vote, ces mêmes actionnaires ont approuvé, à la majorité de 85% des actions, une résolution visant à imposer un moratoire sur la vente de tout terrain SIJOLM non bâti destiné à être intégré à la réserve naturelle perpétuelle, dans l'attente de la reconnaissance formelle de la réserve naturelle par le ministère de l'Environnement du Québec. Nous aurons perpétuellement une dette de gratitude envers ces généreux actionnaires qui ont choisi la préservation de l'environnement plutôt que la possibilité de vendre le terrain à des fins de développement et de profit.

S'ensuit une année d'efforts intenses, principalement de la part de Terrence Brew, Mariam Bowen et Doug Dempster, au cours de laquelle toute la documentation nécessaire a été soit créée et/ou trouvée, puis organisée, photocopiée et numérisée. Finalement, le 2 octobre 2023, la demande de reconnaissance complétée, composée d'environ 1000 pages (383 dossiers distincts) a été déposée au ministère de l'Environnement du Québec. La

⁵⁸ Les résultats de la recherche de Mathieu Madison sont disponibles sur le site Internet de l'ALSJ www/alsj.ca.

période d'attente pour la reconnaissance officielle devrait être d'environ 5 ans, mais heureusement, le moratoire sur les ventes de terrains restera en vigueur pendant cette période d'attente.

Constitution de l'Association Lac Sir-John (ALSJ) :

Afin de tenter d'aborder la question de la future structure de gouvernance organisationnelle de la communauté lacustre, le conseil d'administration du SIJOLM a tenu de nombreuses réunions en 2021 et 2022. Trois objectifs ont été identifiés :

- [1] Toute nouvelle structure doit être inclusive (ouverte à tous les résidents sur une base d'égalité).
- [2] Cela devrait être démocratique. (Chaque résidence devrait avoir un vote égal dans la prise de décision et dans la sélection du conseil d'administration et des dirigeants. Ainsi, la souveraineté appartiendrait principalement aux résidents).
- [3] Ces deux objectifs devraient être atteints à un coût minimal pour les résidents.

Les administrateurs ont entrepris d'identifier et d'examiner divers scénarios, mais se sont généralement heurtés à une résistance à tout changement substantiel de SIJOLM Inc. qui serait inclusif de tous les résidents et démocratique. Les scénarios examinés allaient de l'offre ou de la vente d'actions ordinaires (les actions avec droit de vote) aux 57 % de propriétaires qui ne possédaient aucune action afin de créer l'inclusion, à laisser SIJOLM et ses actionnaires tranquilles et à contourner l'intransigeance d'une petite minorité d'actionnaires en créant une toute nouvelle organisation basée sur l'adhésion (plutôt que sur l'actionnariat), une association de propriétaires fonciers constituée en société à but non lucratif. Diverses combinaisons de ces deux scénarios ont été explorées. Finalement, il est devenu évident que les administrateurs ne seraient pas en mesure de parvenir à un accord définitif sur la meilleure voie à suivre.

En 2022, pour tenter de faire avancer cette question de restructuration d'entreprise, ainsi que celle des réserves naturelles privées, le président, Doug Dempster, a remplacé les deux groupes de travail de révision structurelle du comité exécutif du SIJOLM par un groupe de travail combiné sur la transition d'entreprise. (CTTF), composé de Susan Anastasopoulos, Terrence Brew, Doug Dempster, Mariam Bowen et Janet Donald, qui a ensuite été remplacée par Jane Preville.

Le CTTF a d'abord donné la priorité à la question des réserves naturelles privées ; cependant, une fois que les actionnaires de SIJOLM eurent voté en faveur d'une demande de reconnaissance d'une réserve naturelle perpétuelle auprès du ministère de l'Environnement du Québec, la priorité du CTTF s'est déplacée vers la restructuration des entreprises.

Il est vite devenu clair que même si une Association Lac Sir-John (ALSJ) inclusive et composée de membres devait être constituée, il serait quand même nécessaire de conserver SIJOLM Inc. car SIJOLM Inc. serait nécessaire pour posséder et gérer le Lac Sir-John. Réserve naturelle privée John. Un avis juridique, obtenu du cabinet comptable FBL, nous avait informé que le transfert des terres forestières non bâties de SIJOLM à ALSJ, même s'il était transféré sous forme de don, entraînerait un impôt sur les plus-values prohibitif pour SIJOLM, puisque l'ARC envisagerait le transfert à être une disposition réputée par SIJOLM Inc.

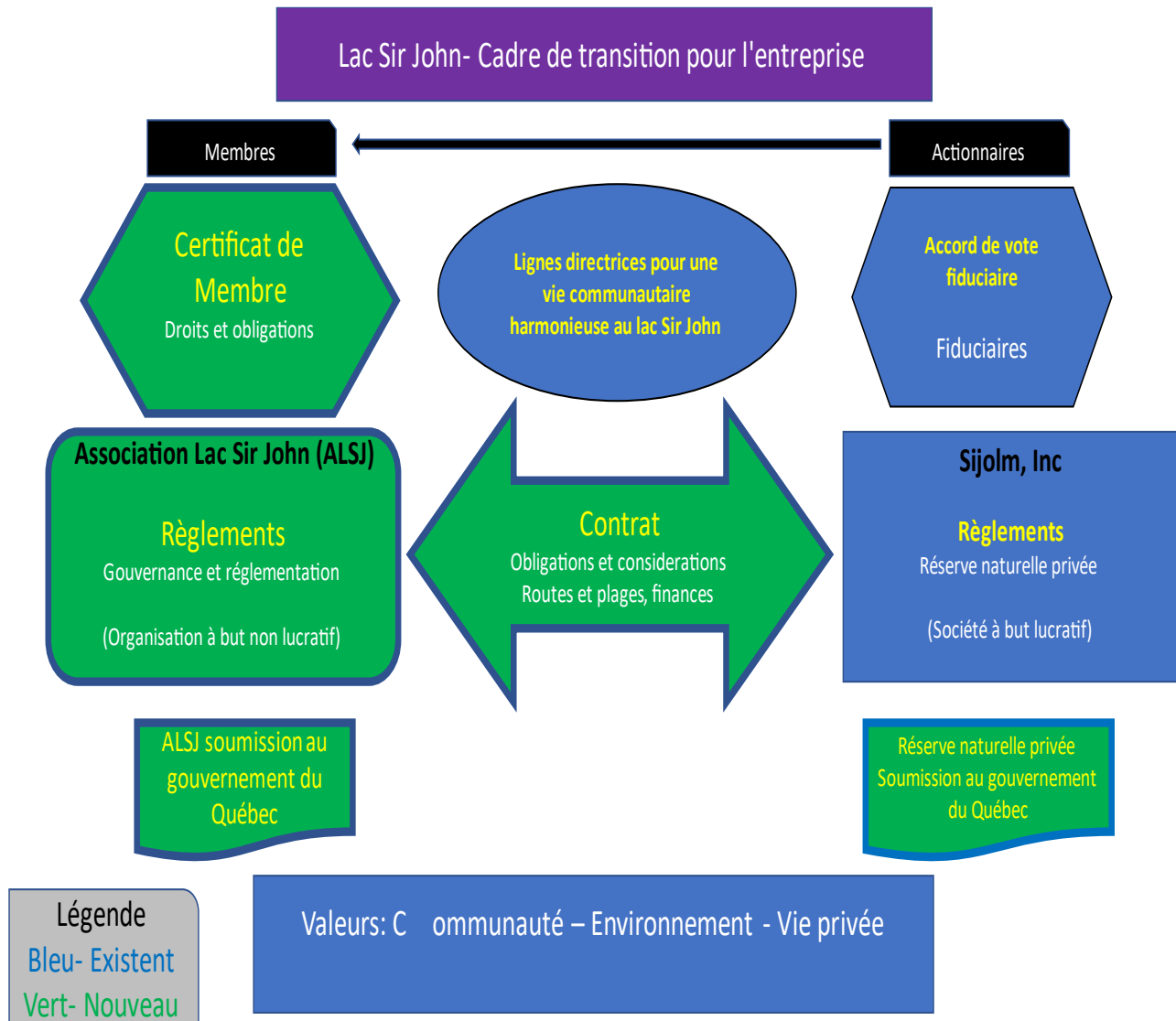
Le scénario choisi était donc d'évoluer vers l'incorporation d'une Association Lac Sir-John à but non lucratif, tout en conservant la société immobilière à but lucratif, SIJOLM Inc. Dans le futur, SIJOLM aurait un rôle grandement diminué se limitant à la gestion de l'association. terrain de réserve naturelle. L'Association Lac Sir-John assumerait toutes les autres responsabilités et activités anciennement administrées par SIJOLM Inc., ainsi que leur coût. Elle gérerait les routes et les plages, percevrait les cotisations, offrirait des activités sociales, etc. Un contrat devrait être rédigé pour identifier clairement les droits et responsabilités de SIJOLM Inc. et de l'ALSJ.

Le CTTF a tenu des réunions intensives, environ toutes les deux semaines, sur une période d'au moins un an et demi. Pendant la majeure partie de

cette période, l'accent a été mis sur la finalisation d'un ensemble de projets de statuts ⁵⁹; plus tard, l'accent a été mis sur la rédaction d'un accord d'adhésion, d'un accord (contrat) entre ALSJ et SIJOLM Inc., et enfin d'un document de prêt entre SIJOLM Inc. et ALSJ. Des conseils sur les aspects juridiques de ces quatre documents, en particulier sur l'accord ALSJ-SIJOLM, ont été généreusement offerts, bénévolement, par une avocate d'affaires internationale à la retraite, Margaret McDonald.

Une fois ces 4 documents presque terminés, une vaste période de consultation auprès des résidents de la communauté du lac a commencé. Le CTTF a organisé quatre séances de consultation (deux groupes en français et deux en anglais) auprès de groupes sélectionnés de résidents à qui des questions spécifiques ont été posées et deux séances d'information auxquelles tous les résidents ont été invités au printemps 2023. Deux séances d'information PowerPoint (en français et en anglais) puis en anglais), ont eu lieu au Centre communautaire Trinity. La nouvelle structure de gouvernance proposée a été expliquée, clarifiant quels devaient être les futurs rôles de l'ALSJ et du SIJOLM et quelles devaient être les responsabilités juridiques de chaque société. Le CTTF a également invité les résidents à soumettre des avis écrits sur la structure proposée, le projet de statuts et le projet d'accord d'adhésion.

⁵⁹ Les membres du CTTF ont décidé d'inclure dans les statuts de l'entreprise, non seulement la structure de gouvernance de base de l'ALSJ, mais également les responsabilités des différents dirigeants et administrateurs. Sont inclus des règlements sur des activités spécifiquement interdites (au profit de la communauté et de l'environnement) et sur de nombreux autres sujets (tels que les questions financières, l'éthique et l'accès à l'information, la transparence et la responsabilité). Cette décision d'inclure un éventail de sujets aussi large a été prise afin que toutes les informations dont les futures administrations auraient besoin puissent être trouvées dans un seul document. Ainsi, ces statuts ont également été conçus pour servir de manuel d'instructions aux futures administrations.



À la fin de la période de consultation, il était clair qu'un consensus s'était dégagé en faveur de la demande au Registraire des entreprises du Québec d'obtenir des lettres patentes accordant la constitution en société à un organisme à but non lucratif (OBNL) nommé Association Lac Sir-John. . Forte du soutien de la communauté, la demande a été déposée le 1er juillet 2023. L'ALSJ a obtenu ses lettres patentes (statuts constitutifs) le 20 juillet 2023.

Une série rapide de réunions debout les 19 et 21 août ont adopté 27 résolutions qui ont pleinement établi la nouvelle Association Lac Sir-John. Lors de ces réunions :

- a. les lettres patentes ont été adoptées comme charte d'entreprise ALSJ,
- b. un nouveau sceau d'entreprise a été adopté,
- c. un ensemble d'administrateurs et de dirigeants ont été élus,
- d. les statuts de la société ont été adoptés et ratifiés,
- e. le Conseil d'Administration de l'ALSJ a délégué à son Comité Exécutif la gestion de l'ALSJ,
- f. les termes du contrat d'adhésion ont été approuvés, et sa signature autorisée,
- g. les termes de l'entente entre SIJOLM Inc. et ALSJ ainsi qu'un prêt de démarrage de SIJOLM Inc. à ALSJ ont été approuvés, et la signature de ces deux documents a été autorisée par l'exécutif d'ALSJ et l'exécutif de SIJOLM Inc.

La signature officielle des nouveaux documents corporatifs : Douglas Dempster (Président de SIJOLM Inc.), Terrence Brew (Président du conseil d'administration de l'ALSJ), Sylvie Dandurand (Directrice de l'ALSJ), Mariam Bowen (Agent d'environnement de SIJOLM Inc.)



Le contrat d'adhésion :

La campagne visant à activer l'adhésion de nos résidents à l'ALSJ a suivi immédiatement après la signature et le scellement de l'entente d'adhésion le 30 août . Les propriétaires ont été invités à compléter le document d'accord soit par

signature électronique , soit sur une copie envoyée par courrier électronique ⁶⁰. Quelques bénévoles se sont également rendus en personne dans un certain nombre de maisons pour expliquer et faciliter le processus d'inscription. En quatre semaines, les propriétaires d'environ 80 % des logements du Lac Sir-John avaient signé une copie de l'entente d'adhésion garantissant l'adhésion à part entière de tous les membres de leur foyer. Il y en avait quelques-uns qui ne pouvaient pas être contactés et quelques récalcitrants ; cependant, les avantages et les droits des membres étaient généralement si populaires qu'au moins 4 propriétaires de terrains non bâtis qui visitaient fréquemment le lac et utilisaient ses plages pour nager, pique-niquer, etc. ont demandé à être éligibles aux droits d'adhésion complets et ont volontiers accepté de payer des cotisations partielles.

L'accord d'adhésion à l'ALSJ offre aux propriétaires et à leurs cohabitants de nombreux avantages et droits en échange de l'acceptation par les propriétaires d'un ensemble d'engagements d'adhésion.⁶¹

⁶⁰ Les propriétaires ont été invités à inscrire l'un de leurs résidents comme membre votant désigné, puisqu'un seul vote par résidence est autorisé, et de lister tous leurs cohabitants adultes qui deviendraient membres à part entière et ainsi avoir le droit d'assister aux réunions de l'ALSJ et de recevoir des communiqués.

⁶¹Extraits du contrat d'adhésion :

Avantages ALSJ offre les avantages suivants : qu'elle offrira au mieux de ses capacités :

- Représente les intérêts communautaires communs auprès des municipalités de Lachute, Gore et Argenteuil et d'autres associations régionales de lacs,
- Contrôle l'accès à notre lac de 120 hectares, huit kilomètres de chemins privés et sept plages communautaires,
- Offre un accès exclusif à des sentiers sur des espaces verts forestiers, en voie d'être reconnu réserve naturelle privée à perpétuité selon la loi québécoise,
- Soutient le développement de l'esprit communautaire à travers des activités sociales et culturelles,
- Préserve l'état impeccable l'environnement de la qualité de l'eau du lac, des plantes naturelles et des habitats fauniques,
- Fournit des réglementations pour assurer l'harmonie de la communauté,
- Partage des informations sur des questions et des intérêts communs via les médias électroniques et les bulletins d'information, et,
- Se prépare et répond aux catastrophes naturelles et aux urgences.

La première assemblée générale annuelle de l'ALSJ :

Fin août 2023, un appel de candidatures pour de nouveaux administrateurs et hauts dirigeants a été envoyé à tous les membres par le conseil d'administration (l'une de ses responsabilités étant d'agir à titre de comité des candidatures et de solliciter les candidatures des membres). Le conseil d'administration a rassemblé les candidatures et a transmis la liste des candidats aux membres le 9 septembre 2023, accompagnée d'un formulaire de procuration qui pourrait être utilisé par les membres votants désignés ne pouvant assister à la prochaine AGA.

Le 23 septembre 2023, la première assemblée générale annuelle de l'Association Lac Sir-John a eu lieu au Centre communautaire Trinity à Gore. La participation a été étonnamment nombreuse, avec plus de 60 membres présents en personne. Un quorum de 46 membres votants désignés était présent soit en personne, soit par procuration. (Le quorum est de 15 % des membres votants désignés – un par

Droits d'adhésion Les membres ont le droit de :

- a. Voter, sur la base d'un vote égal par foyer membre,
- b. Assister aux réunions de l'ALSJ, voter sur des questions et des élections et contribuer à façonner les politiques de l'ALSJ,
- c. Détenir un poste élu d'administrateur ou de dirigeant,
- d. Accédez à nos plages privées et à notre lac pour nager, pêcher et utiliser leur embarcation,
- e. Utilisez nos chemins privés entretenus toute l'année, et
- f. Accédez aux sentiers de la réserve naturelle privée du Lac Sir-John.

Obligations des membres Les membres ont l'obligation de :

- a. Payer à temps la cotisation annuelle de l'Association, ainsi que toute cotisation spéciale si nécessaire,
- b. Respecter les statuts de l'ALSJ,
- c. Se comporter conformément aux *Lignes directrices pour une vie communautaire harmonieuse au Lac Sir-John* et ses versions ultérieures,
- d. Engagez-vous à ce que vous ou votre-la succession devra divulguer dans toute annonce immobilière et lors du transfert du titre de propriété que le ou les nouveaux propriétaires devront signer un nouvel accord d'adhésion pour activer les droits d'adhésion ci-dessus ; ainsi, s'engageant au paiement de la cotisation annuelle de l'Association, au respect des règlements de l'Association et à l'adhésion aux *Lignes directrices pour une vie communautaire harmonieuse au Lac Sir-John*,
- e. Assister aux assemblées générales annuelles de l'Association, sauf si vous ne pouvez pas le faire, et,
- f. Faites du bénévolat pour au moins un rôle, un comité ou une activité communautaire chaque année. à moins d'être incapable de le faire.

résidence.) Suite au rapport du président mettant les membres à jour, les principaux points à l'ordre du jour comprenaient un rapport de Wayne Chambers sur l'état dégradé des routes, un rapport sur la qualité du lac. l'eau et d'autres questions environnementales par Mariam Bowen, une séance de questions et réponses, un vote pour fixer les priorités pour l'année prochaine, un vote pour approuver le budget de l'année prochaine et l'élection d'un nouveau conseil d'administration et d'un comité exécutif. Officiers (qui ont ensuite pris leurs fonctions immédiatement).

Faisant suite aux questions discutées lors de l'AGA, le président, Douglas Dempster, a nommé deux nouveaux groupes de travail : un groupe de travail sur l'amélioration des routes dirigé par Wayne Chambers et un groupe de travail sur la préparation aux situations d'urgence dirigé par Livio Merlo.

En partie en réponse aux problèmes anticipés créés par les changements climatiques et à l'expansion rapide de la construction de projets d'habitation et de développement dans les Basses-Laurentides, plusieurs organisations régionales ont récemment été créées pour relever ces défis, et le président de l'ALSJ n'a pas tardé à ce que l'ALSJ se joigne à elles : l'Alliance des Lacs Gore, l'association des associations de lacs de la zone du bassin versant du ruisseau Williams, également Abri-Nord.

Transition financière :

Le 24 octobre 2023, l'ALSJ a ouvert un compte chèque et un compte d'épargne à la banque BMO de Lachute. La firme HB CPA Inc. a été sélectionnée par l'Exécutif pour la préparation des états financiers et des déclarations fiscales de l'ALSJ.

Afin de faciliter la transition financière de SIJOLM Inc. à ALSJ, maintenant qu'ALSJ avait assumé toute la responsabilité financière de fournir tous les services aux résidents qui relevaient auparavant de SIJOLM Inc., SIJOLM Inc. a accordé un prêt de démarrage de 10 000 \$ à rembourser en versements annuels égaux sur 5 ans à un taux d'intérêt de 5 % par année.

SIJOLM Inc. a également reconnu que l'état très détérioré des chemins privés autour du lac était en grande partie le résultat d'années de négligence quant à l'entretien adéquat des routes par SIJOLM Inc. Par conséquent, SIJOLM Inc. a

accepté de dédommager partiellement ALSJ pour une partie des dépenses que l'ALSJ engagerait pour remettre les routes dans un état décent en transférant 7 000 \$ de sa réserve de trésorerie chaque année pour les 5 prochaines années.

L'ALSJ, après avoir été constituée en organisme à but non lucratif (OBLN = NPO), était désormais admissible aux subventions municipales, et le président s'est rapidement adressé à Gore et à Lachute pour demander la reconnaissance de son statut d'OBNL. Une fois que le conseil municipal de Gore a adopté une résolution reconnaissant l'ALSJ comme OBLN, l'ALSJ a pu obtenir une assurance responsabilité civile générale peu coûteuse, une assurance pour le contenu de la propriété, une assurance accident pour ses bénévoles et une assurance pour les administrateurs et les dirigeants.

À poursuivre au fil de l'avenir - par les générations futures de résidents du Lac Sir-John.

SIJOLM PRESIDENTS AND SECRETARIES

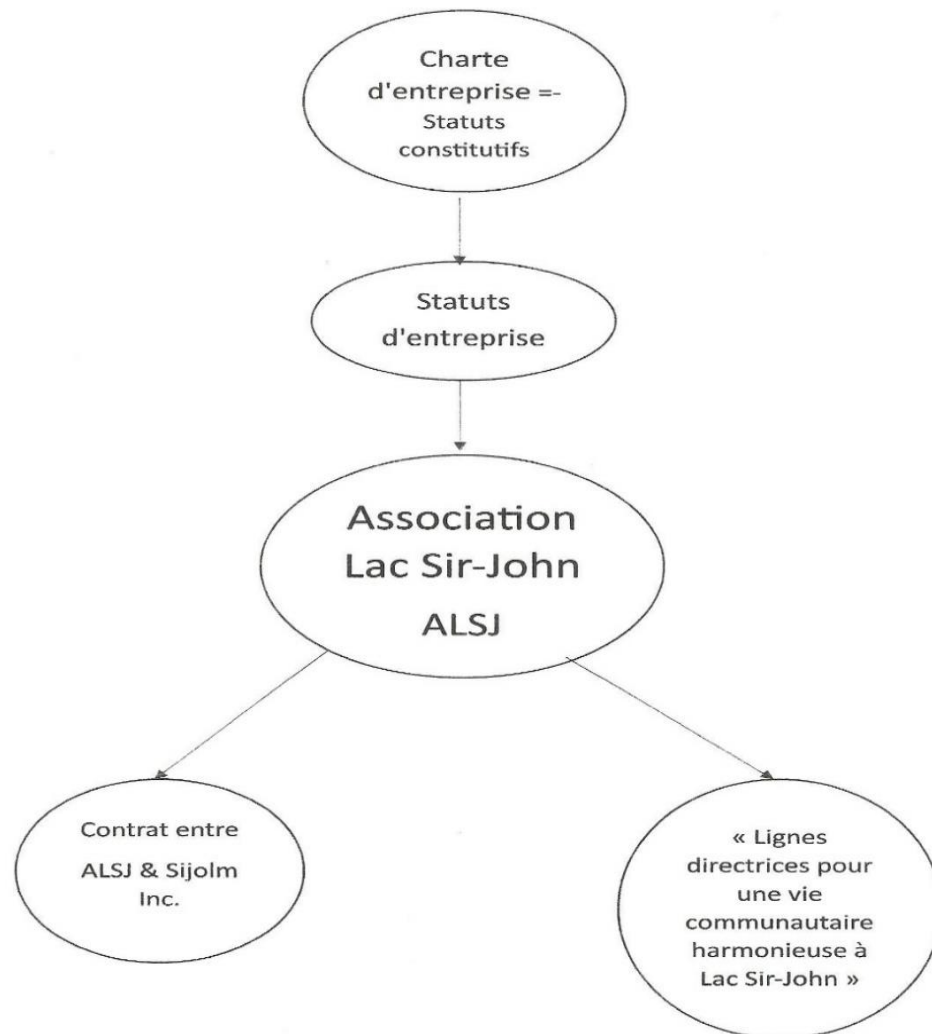
YEAR	PRESIDENT	SECRETARY
1979	DON REGAN	JOHN LUSK
1980 - 1983	MIKE MINKOFF	
1983 - 1986	ANDRE LELBLANC	
1986 - 1989	LOUISE JOHNSTON	
1989 - 1992	FRANK HAMELIN	/1991 STEVE HARRIES
1992 - 1997	MICHAEL FRASER	LORNE BARRATT
1997 - 1999	BRIAN BOUSKILL	JEANNET BERKEL
1999 - 2001	YVES LABERGE	
2001 - 2003	MIKE MINKOFF	GILL BARLOW
2003 - 2007	MICHAEL FRASER	
2007 - 2010	ROBERT LAMOUREUX	
2010 - 2011	ANDRE LEPROHON	
2011 - 2020	MERV TRINEER	
2020 -	DOUG DEMPSTER	LOUISE CHAMBERS

Carte du territoire communautaire de l'Association Lac Sir-John

Tous les membres réguliers du foyer de toute résidence située sur ce territoire sont automatiquement des membres potentiels de l'Association Lac Sir-John. La zone délimitée en noir sur les côtés nord, ouest et sud de la carte, où aucun lot n'est représenté, constitue la principale terre forestière attribuée à la réserve naturelle privée perpétuelle du Lac Sir-John.



Le schéma ci-dessous montre la relation entre la Charte corporative de l'ALSJ, les règlements corporatifs de l'ALSJ et l'Association des résidents, ainsi que la relation entre l'ALSJ, les « *Lignes directrices pour une vie communautaire harmonieuse au Lac Sir-John* » et l'Entente entre l'ALSJ et SIJOLM, Inc.



EXPLICATION : Le Registraire des entreprises du Québec (REQ) a accordé certains pouvoirs pour exercer certaines activités à cette société à but non lucratif en délivrant à l'Association Lac Sir-John ses statuts constitutifs (aussi appelés lettres patentes). Sous l'autorité conférée par les statuts constitutifs, qui ont été adoptés comme Charte de l'ALSJ, l'Association Lac Sir-John a élaboré et adopté ses règlements. La structure et le fonctionnement de l'Association sont décrits dans les présents statuts. Les membres dont les propriétaires de résidence ont signé l'entente d'adhésion, en échange de l'octroi de certains droits et avantages, doivent suivre les règlements des statuts et adhérer aux « *Lignes directrices pour une vie communautaire harmonieuse au Lac Sir-John* ». ALSJ coopère avec SIJOLM Inc. par le biais d'un contrat signé.

REMERCIEMENTS :

Je suis très reconnaissant à ceux qui m'ont énormément aidé à travers des conversations et des documents et photos envoyés par courrier électronique qui ont ajouté des détails et dissipé les points flous. Les conversations et la correspondance avec John Gall ont été extrêmement précieuses et ont été extraordinairement impliquées et ⁶²utiles en fournissant des documents, des photos et des informations précieuses ; et sans l'aide de qui, ce projet aurait été impossible. John a également été extrêmement utile pour le montage. Je tiens également à remercier Susan Bishop, Marge et Ernie Burrows, Louise Johnston, Janet Donald, Mariam Bowen pour son entrevue avec Doris McTavish, Chris Vroom, Penni Cayford-Nicholson et Peter Nicholson, ainsi que d'autres résidents du lac qui ont partagé des histoires et des informations. avec moi durant mes 42 années au Lac Sir-John. Louise Johnston a fourni des documents inestimables sur les premières cartes et sur les rapports parlementaires sur les premières constructions routières.

Je souhaite également exprimer ma gratitude à mon partenaire de vie, Anastasios Anastasopoulos, pour sa grande patience et ses commentaires très utiles tout au long du processus de réalisation de ce projet.

Voici quelques-unes des sources que j'ai trouvées particulièrement utiles :

Six articles dans le Lachute *Watchman* de John Gall en 1990

Graham, Joseph, *Nommer les Laurentides : une histoire des noms de lieux « dans le Nord »* vers 2005

⁶³Histoire des comtés d'Argenteuil et de Prescott... C. Thomas – 1896

<http://www.patrimoinequebec.ca/Archive/BIBLIOTHEQUE/historyargenteuil.pdf>

Cook, Margaret, « Land Possessed » *The Watchman* (journal local de Lachute), 1967⁶⁴

Série de conférences 4 Korner – « Un regard sur la toponymie » par l'historien Robert Simard, webinaire YouTube, 11 juin 2021

www.toponymie.qc.ca⁶⁵